

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00045

Numéro SIREN : 428 745 020

Nom ou dénomination : DOLFINES

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2023 sous le numéro de dépôt 9592

DOLFINES

9592

Société anonyme au capital de 6.666.577,39 euros
Siège social : 12, avenue des Prés 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

2000B45

(la « Société »)

n° de
dépôt



n° de
gestion

10 JUIL. 2023

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUIN 2023**

facture

Quin.

n° de
chrono

23064342

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-huit juin,
A dix heures trente,

I – De la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après (i) avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et (ii) avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, **approuve** les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote Pour : 130.507.558

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Approbation des dépenses non déductibles – Situation des capitaux propres

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

Constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître une perte nette comptable de (4.077.657,69) euros ; et

Décide d'affecter ladite perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au compte report à nouveau débiteur dont le montant deviendra débiteur de (4.077.657,69) euros.

L'Assemblée Générale **constate**, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale **constate** qu'aucune dépense et charge non déductibles, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale **prend acte** que les capitaux propres de la Société ne sont pas inférieurs à la moitié du capital social.

Vote Pour : 130.507.558

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

.....
Pour copie certifiée conforme par Monsieur Jean-Claude BOURDON

En sa qualité de Président Directeur Général



ARRETE COMPTABLE

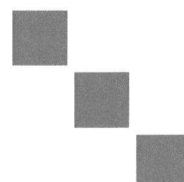
Exercice

du **01/01/2022** au **31/12/2022**

Cette note est conforme
JC BORDON
P.D.G.

DOLFINES SA

12 Avenue des Près
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
N° SIRET : 42874502000019 APE : 7112B



Index

Page de Garde Personnalisée-2.....	1
Bilan Actif.....	2
Bilan passif.....	3
Compte de résultat première partie.....	4
Compte de résultat seconde partie.....	5
Détail des comptes.....	6
Détail des comptes - Bilan Actif (2050).....	7
Détail des comptes - Bilan Passif (2051).....	10
Détail des comptes - Compte de Résultat (2052).....	12
Détail des comptes - Compte de Résultat (2053).....	15

Bilan Actif

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	5 825 300	1 161 784	4 663 516	3 532 622
Concession, brevets et droits similaires	290 804	234 095	56 708	43 852
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 116 103	1 395 879	4 720 224	3 576 474
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		
Autres immobilisations corporelles	281 998	258 004	23 994	24 326
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 910 479	17 886 485	23 994	24 326
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 005 595	1 845 799	1 159 796	1 148 416
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	239 224		239 224	118 614
TOTAL immobilisations financières :	3 244 819	1 845 799	1 399 020	1 267 029
ACTIF IMMOBILISÉ	27 271 402	21 128 164	6 143 238	4 867 830
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	8 242		8 242	15 634
Créances clients et comptes rattachés	1 145 180	418 797	726 383	1 662 132
Autres créances	784 367	22 778	761 590	437 830
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 937 789	441 575	1 496 214	2 115 596
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 456 821		1 456 821	212 571
Charges constatées d'avance	52 355		52 355	67 071
TOTAL disponibilités et divers :	1 509 176		1 509 176	279 643
ACTIF CIRCULANT	3 446 965	441 575	3 005 390	2 395 239
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	15 316		15 316	3 336
TOTAL GÉNÉRAL	30 733 683	21 569 739	9 163 944	7 266 405

Bilan Passif

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 650 563	2 650 563	9 572 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 838 198	4 008 863
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	19 146	357 572
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau		(10 949 435)
Résultat de l'exercice	(4 077 658)	(1 555 845)
TOTAL situation nette :	3 430 437	1 434 118
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	29 074	6 320
CAPITAUX PROPRES	3 459 511	1 440 438
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	1 672 868
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	1 672 868
Provisions pour risques	15 316	3 336
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 316	3 336
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 056 758	856 766
Autres emprunts obligataires	3 069	205
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 297 364	1 488 166
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	2 357 191	2 345 137
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	988 392	657 000
Dettes fiscales et sociales	645 247	935 898
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 732	181 630
TOTAL dettes diverses :	1 644 371	1 774 528
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		16 437
DETTES	4 001 562	4 130 102
Ecarts de conversion passif	14 687	13 660
TOTAL GÉNÉRAL	9 163 944	7 266 405

Compte de Resultat (Première Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 163 083		4 163 083	3 929 751
Chiffres d'affaires nets	4 163 083		4 163 083	3 929 751
Production stockée			1 130 894	560 245
Production immobilisée			225 600	174 566
Subventions d'exploitation			11 604	62 681
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			168 087	75 751
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 699 266	4 802 294
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 794 790	3 368 712
TOTAL charges externes :			3 794 790	3 368 712
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			135 336	258 226
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 118 098	1 864 224
Charges sociales			716 705	626 767
TOTAL charges de personnel :			2 834 803	2 490 991
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 584	24 263
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			250 225	38 413
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			278 809	62 675
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			75 341	108 161
CHARGES D'EXPLOITATION			7 119 079	6 288 766
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 419 812)	(1 485 772)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 419 812)	(1 485 772)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 898	1 978
	4 898	1 978
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 590 080	136 441
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 590 080	136 441
RÉSULTAT FINANCIER	(2 585 182)	(134 463)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(4 004 994)	(1 620 235)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 116	91 670
Produits exceptionnels sur opérations en capital	464	15 631
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	43 580	107 301
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 503	11 655
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	67 987	24 753
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 753	6 320
	116 243	42 758
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(72 663)	64 543
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices		152
TOTAL DES PRODUITS	5 747 744	4 912 273
TOTAL DES CHARGES	9 825 402	6 468 118
BÉNÉFICE OU PERTE	(4 077 658)	(1 555 845)

Détail des comptes

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	5 825 299,88 €	1 161 784,28 €	4 663 515,60 €	3 532 622,02 €	1 130 893,58 €	32,01
20300000 FRAIS RECH. & DVT	1 140 368,54 €		1 140 368,54 €	1 140 368,54 €		
20300002 DVT TRAINING	21 415,93 €		21 415,93 €	21 415,93 €		
20310000 FRAIS R&D EOLFLOAT	2 806 729,26 €		2 806 729,26 €	2 799 349,80 €	7 379,46 €	0,26
20310002 TECHNOLOGICAL DEVEL	70 756,35 €		70 756,35 €	70 756,35 €		
20320000 FRAIS R&D EOLIEN HOLIS	123 395,52 €		123 395,52 €	120 402,41 €	2 993,11 €	2,49
20330000 FRAIS R&D TRUSSFLOAT	634 007,19 €		634 007,19 €	478 978,63 €	155 028,56 €	32,37
20340000 FRAIS R&D TELESCOPIC	1 028 627,09 €		1 028 627,09 €	63 134,64 €	965 492,45 €	1529,26
28030000 FRAIS DE RECHERCHE ET		1 161 784,28 €	-1 161 784,28 €	-1 161 784,28 €		
Concessions, brevets et droits similaires	290 803,50 €	234 095,20 €	56 708,30 €	43 852,26 €	12 856,04 €	29,32
20500000 CONCESSIONS ET DROITS	51 588,00 €		51 588,00 €	51 588,00 €		
20510000 FRAIS DEPOT BREVET	190 909,83 €		190 909,83 €	160 123,00 €	30 786,83 €	19,23
20510002 LOGICIEL FACTO 2019	1 805,67 €		1 805,67 €	1 805,67 €		
20530000 LOGICIEL INSPECTION FA	46 500,00 €		46 500,00 €	46 500,00 €		
28050000 CONCESSIONS ET DROITS		51 588,00 €	-51 588,00 €	-51 588,00 €		
28051000 DAP - FRAIS BREVET		136 007,20 €	-136 007,20 €	-118 076,41 €	-17 930,79 €	-15,19
28053000 DAP-LOGICIEL INSPECT F		46 500,00 €	-46 500,00 €	-46 500,00 €		
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et out. industriels	14 672 674,15 €	14 672 674,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21510000 SEDLAR 160 - ELTS CORP	11 845 242,12 €		11 845 242,12 €	11 845 242,12 €		
21510100 SEDLAR 160 - ELTS INCO	2 827 432,03 €		2 827 432,03 €	2 827 432,03 €		
28151000 DAP SEDLAR 160 - CORP		1 392 198,48 €	-1 392 198,48 €	-1 392 198,48 €		
28151200 DAP SEDLAR 160 - INCOR		230 915,29 €	-230 915,29 €	-230 915,29 €		
29150000 DAP MAT INDUST		13 049 560,38 €	-13 049 560,38 €	-13 049 560,38 €		
Autres immobilisations corporelles	281 998,08 €	258 004,00 €	23 994,08 €	24 326,33 €	-332,25 €	-1,37
21810000 INSTALL. GENE. AGENC.	7 939,50 €		7 939,50 €	7 939,50 €		
21810002 INSTALL.GENE.AGENC AD	8 913,32 €		8 913,32 €	8 913,32 €		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	1 343,60 €		1 343,60 €	1 343,60 €		
21831100 MATERIEL BUREAU & INFO.	134 758,74 €		134 758,74 €	150 697,78 €	-15 939,04 €	-10,58
21840000 MOBILIER CHANTIER	8 110,78 €		8 110,78 €	8 110,78 €		
21840002 MOBILIER AD	5 154,80 €		5 154,80 €	5 154,80 €		
21841100 MOBILIER	115 777,34 €		115 777,34 €	115 777,34 €		
28181000 DAP AAI DIVERS		10 814,62 €	-10 814,62 €	-9 226,66 €	-1 587,96 €	-17,21
28182000 DAP MATERIEL DE TRANS		1 343,52 €	-1 343,52 €	-1 343,52 €		
28183100 DAP MATERIEL BUREAU &		117 979,12 €	-117 979,12 €	-135 915,29 €	17 936,17 €	13,20
28184000 DAP MOBILIER CHANTIER		8 110,78 €	-8 110,78 €	-8 110,78 €		
28184100 DAP MOBILIER		119 755,96 €	-119 755,96 €	-119 014,54 €	-741,42 €	-0,62
Immobilisations en cours	2 955 806,83 €	2 955 806,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23110000 SEDLAR 160 - REVAMPING	733 565,72 €		733 565,72 €	733 565,72 €		
23150000 SEDLAR 160 - ELEMENTS	392 143,25 €		392 143,25 €	392 143,25 €		
23160000 SEDLAR 250 - ELEMENTS	1 095 819,78 €		1 095 819,78 €	1 095 819,78 €		
23180100 SEDLAR 250 - ELEMENTS	734 278,08 €		734 278,08 €	734 278,08 €		
29300000 DAP IMMOB. EN COURS		2 955 806,83 €	-2 955 806,83 €	-2 955 806,83 €		
Immobilisations financières						
Autres participations	3 005 595,16 €	1 845 799,47 €	1 159 795,69 €	1 148 415,68 €	11 380,01 €	0,99
26110000 PARTICIPATION MINORITA	1 807 735,84 €		1 807 735,84 €	1 807 735,84 €		
26111200 PART MAJO DOLFINES	38 063,00 €		38 063,00 €	38 063,00 €		
26111400 PART DW DO BRASIL	170 812,50 €		170 812,50 €	170 812,50 €		
26111500 PARTICIPATION 8.2 FRANCE	871 352,17 €		871 352,17 €	862 972,16 €	8 380,01 €	0,97
26111600 PARTICIPATION 8.2 MADRI	3 000,00 €		3 000,00 €		3 000,00 €	
26121150 FRAIS ACQUISITION 8.2	113 765,95 €		113 765,95 €	113 765,95 €		
26180000 AUTRES TITRES	865,70 €		865,70 €	865,70 €		
29610000 TITRES DE PARTICIPATION		1 845 799,47 €	-1 845 799,47 €	-1 845 799,47 €		
Autres immobilisations financières	239 223,91 €		239 223,91 €	118 613,58 €	120 610,33 €	101,68
27500002 CAUTIONS ABU-DHABI	3 231,84 €		3 231,84 €	3 411,22 €	-179,38 €	-5,26
27511100 CAUTIONS FRANCE	19 467,31 €		19 467,31 €	18 378,31 €	1 089,00 €	5,93
27511200 FIDUCIE - ALOE PRIVATE	176 525,08 €		176 525,08 €		176 525,08 €	
27620000 TSAF - COMPTE DE LIQUID	26 468,94 €		26 468,94 €	29 393,91 €	-2 924,97 €	-9,95

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation En valeur	En %
27720000 TSAF - ACTIONS PROPRES	982,35 €		982,35 €	47 304,96 €	-46 322,61 €	-97,92
27730000 COPARTIS - PROGRAMME	12 548,39 €		12 548,39 €	20 125,18 €	-7 576,79 €	-37,65
TOTAL (II)	27 271 401,51 €	21 128 163,93 €	6 143 237,58 €	4 867 829,87 €	1 275 407,71 €	26,20
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Avances et acptes versés sur cdes	8 241,50 €		8 241,50 €	15 634,30 €	-7 392,80 €	-47,29
40910000 FRS AVANC FRCE - EUR				7 392,80 €	-7 392,80 €	-100,00
40910002 FRS AVANC ABU-DHABI	8 241,50 €		8 241,50 €	8 241,50 €		
Créances						
Clients et comptes rattachés	1 145 180,19 €	418 797,44 €	726 382,75 €	1 662 131,91 €	-935 749,16 €	-56,30
41100000 CLTS FRCE -EUR	343 150,07 €		343 150,07 €	716 360,99 €	-373 210,92 €	-52,10
41100002 CLIENT ABU DHABI	56 549,45 €		56 549,45 €		56 549,45 €	
41100200 CLIENTS - USD	158 288,92 €		158 288,92 €	424 835,04 €	-266 546,12 €	-62,74
41100202 CLIENTS AD - USD	116 398,30 €		116 398,30 €	140 797,53 €	-24 399,23 €	-17,33
41100502 CLTS AD - AED	13 738,75 €		13 738,75 €		13 738,75 €	
41600000 CLTS DOUTEUX FRCE	382 849,26 €		382 849,26 €	171 444,57 €	211 404,69 €	123,31
41600002 CLTS DOUTEUX AD	35 548,18 €		35 548,18 €	19 503,13 €	16 045,05 €	82,27
41810000 CLTS FAE FRCE - EUR	15 892,31 €		15 892,31 €		15 892,31 €	
41810002 CLTS FACTURES A ETABLI	22 764,95 €		22 764,95 €	113 239,38 €	-90 474,43 €	-79,90
41810200 CLTS FAE FRCE - USD				266 898,97 €	-266 898,97 €	-100,00
49100000 PROV DEP CLTS		383 249,26 €	-383 249,26 €	-171 444,57 €	-211 804,69 €	-123,54
49100002 PROV DEP CLTS AD		35 548,18 €	-35 548,18 €	-19 503,13 €	-16 045,05 €	-82,27
Autres créances	784 367,37 €	22 777,85 €	761 589,52 €	437 830,25 €	323 759,27 €	73,95
40100008 FOURNISSEURS BULGARIE				2 378,61 €	-2 378,61 €	-100,00
40100202 FOURNISSEURS AD - USD				20 358,17 €	-20 358,17 €	-100,00
40981100 FRS AAR FRCE	95 378,93 €		95 378,93 €		95 378,93 €	
42510100 PERSONNEL AVANCES ET	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €	
43730000 CFE EXPATRIES	252,00 €		252,00 €		252,00 €	
44400000 ETAT IMPOTS SUR LES B	14 657,70 €		14 657,70 €	14 657,70 €		
44400005 ETAT IS GABON				2 562,43 €	-2 562,43 €	-100,00
44410000 CREDIT IMPOT RECHERC	214 124,00 €		214 124,00 €	165 899,00 €	48 225,00 €	29,07
44562500 TVA SUR IMMO. 20.0%	794,60 €		794,60 €	2 031,60 €	-1 237,00 €	-60,89
44566000 TVA DEDUCTIBLE 19.60 %	343,28 €		343,28 €		343,28 €	
44566400 TVA DEDUCTIBLE 20.0%	65 341,03 €		65 341,03 €	49 743,08 €	15 597,95 €	31,36
44566402 TVA DEDUCTIBLE 5% AD	1 743,61 €		1 743,61 €	2 162,99 €	-419,38 €	-19,39
44567000 CREDIT DE TVA A REPOR	2 476,85 €		2 476,85 €		2 476,85 €	
44567002 CREDIT DE TVA A REPOR	14 527,78 €		14 527,78 €	1 936,71 €	12 591,07 €	650,13
44583000 REMBOURS. TAXES SUR	8 531,00 €		8 531,00 €	5 570,00 €	2 961,00 €	53,16
44586000 TVA / FNP	31 879,47 €		31 879,47 €	17 246,85 €	14 632,62 €	84,84
45100000 GROUPE - DOLFINES	77 036,72 €		77 036,72 €	73 849,38 €	3 187,34 €	4,32
45110000 GROUPE - DIETSWELL BR	35 498,71 €		35 498,71 €	97 654,21 €	-62 155,50 €	-63,65
45120000 GROUPE - SOFINDEL	3 276,26 €		3 276,26 €		3 276,26 €	
45130000 GROUPE - 8.2 FRANCE	181 000,00 €		181 000,00 €		181 000,00 €	
45140000 GROUPE - 8.2 MADRID DO	30 700,70 €		30 700,70 €		30 700,70 €	
45180000 GROUPE - Intérêts à payer	4 804,73 €		4 804,73 €	1 737,24 €	3 067,49 €	176,57
49600000 PROVIS. POUR DEPREC.		22 777,85 €	-22 777,85 €	-22 777,85 €		
Divers						
Disponibilités	1 456 821,46 €		1 456 821,46 €	212 571,42 €	1 244 250,04 €	585,33
51202600 BNP PARIBAS EUROS	27 072,10 €		27 072,10 €	7 707,27 €	19 364,83 €	251,25
51202700 BNP PARIBAS USD	738,50 €		738,50 €	1 697,68 €	-959,18 €	-56,50
51204000 SOCIETE GENERALE EUR	677,86 €		677,86 €	1 260,78 €	-582,92 €	-46,23
51208000 CIC - EUR	1 074 504,67 €		1 074 504,67 €	101 209,86 €	973 294,81 €	961,66
51208100 CIC - USD	237 977,58 €		237 977,58 €	19 151,38 €	218 826,20 €	1142,61
51209000 PORTZAMPARC -Cpte titres	10 484,85 €		10 484,85 €	10 634,85 €	-150,00 €	-1,41
51209100 COPARTIS - Cpte titres	6 236,29 €		6 236,29 €	757,09 €	5 479,20 €	723,72
51210001 BIAT - EUR	3,65 €		3,65 €	3,65 €		
51210002 BARODA AD - AED	24 073,56 €		24 073,56 €	52 830,77 €	-28 757,21 €	-54,43
51220005 BICIG - GABON				108,58 €	-108,58 €	-100,00
51235300 BNP ABU-DHABI - AED				9 915,31 €	-9 915,31 €	-100,00
51235400 BNP ABU-DHABI - USD	71 725,75 €		71 725,75 €	2 430,61 €	69 295,14 €	2850,94
51235700 BNP - Cpte Caution***154-K	0,90 €		0,90 €	0,90 €		
53117000 CAISSE DEVISE AED SIEGE	36,41 €		36,41 €	36,41 €		

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 18/04/23

Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Bilan Actif (2050)

	Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation En valeur	En %
53150000 CAISSE DEVISE - TND	115,61 €		115,61 €	115,61 €		
53160000 CAISSE DEVISE - LYD - DI	32,63 €		32,63 €	32,63 €		
53190000 CAISSE FRANCE EUROS	1 538,57 €		1 538,57 €	1 900,26 €	-361,69 €	-19,03
53196000 CAISSE DEVISE - JOD-JO	104,60 €		104,60 €	104,60 €		
53197000 CAISSE DEVISE - DZD - DI	23,49 €		23,49 €	23,49 €		
53198000 CAISSE DEVISE - GBP	255,58 €		255,58 €	255,58 €		
53199000 CAISSE ABU DHABI - AED	789,60 €		789,60 €	1 964,85 €	-1 175,25 €	-59,81
53210000 CAISSE DEVISE - NGN	383,07 €		383,07 €	383,07 €		
53220007 CAISSE ALGERIE -DZD	46,19 €		46,19 €	46,19 €		
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances	52 354,97 €		52 354,97 €	67 071,25 €	-14 716,28 €	-21,94
48600002 CCA / ABU-DHABI	32 973,85 €		32 973,85 €	31 661,92 €	1 311,93 €	4,14
48600100 CCA/FOURNISSEURS	19 381,12 €		19 381,12 €	25 047,23 €	-5 666,11 €	-22,62
48600200 CCA/AUTRES				8 310,45 €	-8 310,45 €	-100,00
48600202 CCA/AUTRES ABU-DHABI				2 051,65 €	-2 051,65 €	-100,00
TOTAL (III)	3 446 965,49 €	441 575,29 €	3 005 390,20 €	2 395 239,13 €	610 151,07 €	25,47
Ecarts de conversion actif (VI)	15 316,46 €		15 316,46 €	3 335,51 €	11 980,95 €	359,19
47610000 ECART ACTIF DIMINUTION	5 519,12 €		5 519,12 €	2 000,59 €	3 518,53 €	175,87
47610002 ECART ACT DIMINUT*CRE	9 792,34 €		9 792,34 €	267,74 €	9 524,60 €	3557,41
47620000 AUGMENTATION DES DET				376,31 €	-376,31 €	-100,00
47620002 AUGMENTATION DES DET	5,00 €		5,00 €	690,87 €	-685,87 €	-99,28
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	30 733 683,46 €	21 569 739,22 €	9 163 944,24 €	7 266 404,51 €	1 897 539,73 €	26,11

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 18/04/23

Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	2 650 562,62 €	9 572 774,00 €	-6 922 211,38 €	-72,31
10131100 CAPITAL	2 650 562,62 €	9 572 774,00 €	-6 922 211,38 €	-72,31
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	4 838 197,72 €	4 008 862,81 €	829 334,91 €	20,69
10410000 PRIMES D'EMISSION	1 157 718,45 €	3 943 253,31 €	-2 785 534,86 €	-70,64
10440000 PRIMES CONVERS. OBLIGAT. ACTIONS	3 614 869,77 €		3 614 869,77 €	
10450000 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION	65 609,50 €	65 609,50 €		
Réserve légale	19 146,00 €	357 572,35 €	-338 426,35 €	-94,65
10611000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	19 146,00 €	357 572,35 €	-338 426,35 €	-94,65
Réserves réglementées	188,71 €	188,71 €	0,00 €	
10621100 RESERVE DE CONVERSION Ç	188,71 €	188,71 €		
Report à nouveau		-10 949 434,60 €	10 949 434,60 €	100,00
11100001 Ecarts de conversion		-23 376,87 €	23 376,87 €	100,00
11100007 Ecarts de conversion DW ALGERIE		4 756,34 €	-4 756,34 €	-100,00
11900000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE DEBITEUR)		-10 930 814,07 €	10 930 814,07 €	100,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 077 657,69 €	-1 555 845,13 €	-2 521 812,56 €	-162,09
Provisions réglementées	29 073,64 €	6 320,33 €	22 753,31 €	360,00
14500000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	29 073,64 €	6 320,33 €	22 753,31 €	360,00
TOTAL (I)	3 459 511,00 €	1 440 438,47 €	2 019 072,53 €	140,17
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	1 672 867,90 €	1 672 867,90 €	0,00 €	
16742000 AVANCE ADEME	1 672 867,90 €	1 672 867,90 €		
TOTAL (II)	1 672 867,90 €	1 672 867,90 €	0,00 €	
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	15 316,46 €	3 335,51 €	11 980,95 €	359,19
15150000 PROVIS. POUR PERTES DE CHANGE	5 519,12 €	2 376,90 €	3 142,22 €	132,20
15150002 PROV PERTES CHANGE ABU-DHABI	9 797,34 €	958,61 €	8 838,73 €	922,04
TOTAL (III)	15 316,46 €	3 335,51 €	11 980,95 €	359,19
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles	1 056 758,00 €	856 766,00 €	199 992,00 €	23,34
16111000 OC2021-ZAGURY	4 660,00 €	57 118,00 €	-52 458,00 €	-91,84
16112000 OC2021-ZANUS	4 660,00 €	57 118,00 €	-52 458,00 €	-91,84
16113000 OC2021-GONET	60 589,00 €	742 530,00 €	-681 941,00 €	-91,84
16114000 Green Bond - Encore Insuances	428 383,00 €		428 383,00 €	
16115000 Green Bond-Hexagon Capital	171 354,00 €		171 354,00 €	
16116000 Green Bond - Bonnet	122 425,00 €		122 425,00 €	
16117000 Green Bond - Asset Segregated	264 687,00 €		264 687,00 €	
Emprunts et dettes auprès établ. de crédits	3 069,20 €	205,23 €	2 863,97 €	1395,49
51230001 BIAT - TND	205,23 €	205,23 €		
51235300 BNP ABU-DHABI - AED	243,91 €		243,91 €	
51810000 INTERETS COURUS A PAYER	2 620,06 €		2 620,06 €	
Emprunts et dettes financières divers	1 297 363,98 €	1 488 165,51 €	-190 801,53 €	-12,82
16813100 BPI - Eolienne	196 000,00 €	269 500,00 €	-73 500,00 €	-27,27
16823000 EMPRUNT PGE CIC - 300K_	250 581,35 €	300 000,00 €	-49 418,65 €	-16,47
16824000 EMPRUNT PGE BNP - 100K_	89 633,43 €	100 000,00 €	-10 366,57 €	-10,37
16825000 EMPRUNT PGE CIC - 800K	760 949,20 €	800 000,00 €	-39 050,80 €	-4,88
45120000 GROUPE - SOFINDEL		18 465,51 €	-18 465,51 €	-100,00
45511200 COMPTE COURANT JCB	200,00 €	200,00 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	988 391,98 €	657 000,05 €	331 391,93 €	50,44
40100000 FOURNISSEURS - EUR	513 071,64 €	322 816,86 €	190 254,78 €	58,94
40100200 FOURNISSEURS - USD	34 111,54 €	15 874,98 €	18 236,56 €	114,88
40100202 FOURNISSEURS AD - USD	42 931,36 €		42 931,36 €	
40100500 FOURNISSEURS - AED	6 868,84 €		6 868,84 €	

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
40100502 FOURNISSEURS AD -AED	61 998,56 €	60 473,64 €	1 524,92 €	2,52
40800000 FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES		2 428,34 €	-2 428,34 €	-100,00
40800002 FRS FACTURES NON PARVENUES ABU-DHAB	29 262,65 €	47 254,42 €	-17 991,77 €	-38,07
40810000 FRS FACTURES NON PARVENUES _	265 625,05 €	166 420,40 €	99 204,65 €	59,61
40810200 FRS FACTURES NON PARVENUES USD	34 522,34 €	41 731,41 €	-7 209,07 €	-17,27
Dettes fiscales et sociales	645 246,67 €	935 897,91 €	-290 651,24 €	-31,06
42100000 SALAIRE A PAYER FRCE		111 775,02 €	-111 775,02 €	-100,00
42200000 COMITES D'ENTREPRISE, D'ETABLIS.	39 896,16 €	23 278,42 €	16 617,74 €	71,39
42810000 PROV. REMUNERATION A PAYER	36 443,13 €	68 679,80 €	-32 236,67 €	-46,94
42820000 PROV CONGES PAYES	62 980,70 €	59 342,51 €	3 638,19 €	6,13
42820002 PROV CONGES PAYES AD	8 608,70 €	14 403,26 €	-5 794,56 €	-40,23
42882000 PROV CET	53 265,46 €	48 935,43 €	4 330,03 €	8,85
42882002 PROV CET AD	3 177,60 €	5 616,00 €	-2 438,40 €	-43,42
43100000 URSSAF	76 068,01 €	156 972,40 €	-80 904,39 €	-51,54
43500005 IRPP GABON		2 342,37 €	-2 342,37 €	-100,00
43720000 VIVINTER	11 810,03 €	9 229,74 €	2 580,29 €	27,96
43720100 MSH INTERNATONAL	4 691,82 €	7 101,15 €	-2 409,33 €	-33,93
43730000 CFE EXPATRIES		261,00 €	-261,00 €	-100,00
43731000 MALAKOFF - MEDERIC	45 009,69 €	45 708,97 €	-699,28 €	-1,53
43740000 POLE EMPLOI		22 198,44 €	-22 198,44 €	-100,00
43740100 POLE EMPLOI EXPATRIES	1 745,83 €	9 533,88 €	-7 788,05 €	-81,69
43760000 ZURICH	2 700,00 €	5 400,00 €	-2 700,00 €	-50,00
43810000 PROV/CHARGES SALAIRES A PAYER	7 322,87 €	11 306,78 €	-3 983,91 €	-35,23
43820000 PROV CHARGES CONGES PAYES	30 451,17 €	28 193,21 €	2 257,96 €	8,01
43820002 PROV CHARGES CONGES PAYES AD	2 710,27 €	5 037,19 €	-2 326,92 €	-46,19
43882000 PROV/CHARGES CET	25 753,85 €	23 660,28 €	2 093,57 €	8,85
43882002 PROV/CHARGES CET AD	901,52 €	1 604,15 €	-702,63 €	-43,80
43890002 PROVISION GRATUITY AD	37 766,18 €	33 131,65 €	4 634,53 €	13,99
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	16 047,30 €	11 760,18 €	4 287,12 €	36,45
44410006 RETENUE SOURCE ESPAGNE	134 219,48 €	134 219,48 €		
44430000 ETAT-Minitère Environnement		53 400,00 €	-53 400,00 €	-100,00
44562093 TVA DED S/IMMO - DECEMBRE	177,83 €		177,83 €	
44571002 TVA COLLECTEE ABU DHABI (5%)	2 328,20 €	42,88 €	2 285,32 €	5329,57
44571200 TVA COLLECTEE 20.0%	22 434,17 €	10 738,23 €	11 695,94 €	108,92
44586400 TVA / AAR	15 831,33 €		15 831,33 €	
44860200 TAXE APPRENTISSAGE	1 327,37 €		1 327,37 €	
44860300 FOR. PROF. CONTINUE - FAFIEC		16 968,49 €	-16 968,49 €	-100,00
44860410 CVAE	738,00 €	3 277,00 €	-2 539,00 €	-77,48
44860500 T.V.T.S.	840,00 €	6 380,00 €	-5 540,00 €	-86,83
44860700 AGEPHIP		5 400,00 €	-5 400,00 €	-100,00
Autres dettes	10 732,20 €	181 630,42 €	-170 898,22 €	-94,09
41980000 CLTS AAE FRCE		84 201,07 €	-84 201,07 €	-100,00
41980002 AVOIR A ETABLIR ABU DHABI		88 125,04 €	-88 125,04 €	-100,00
46740000 NOTES DE FRAIS	10 732,20 €	7 806,69 €	2 925,51 €	37,47
46860002 NDF A PAYER ABU-DHABI		97,62 €	-97,62 €	-100,00
46860100 CHARGES A PAYER-NDF		1 400,00 €	-1 400,00 €	-100,00
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Produits constatés d'avance		16 437,31 €	-16 437,31 €	-100,00
48700102 PCA/CLIENTS ABU-DHABI		16 437,31 €	-16 437,31 €	-100,00
TOTAL (IV)	4 001 562,03 €	4 136 102,43 €	-134 540,40 €	-3,25
Ecart de conversion passif (V)	14 686,85 €	13 660,20 €	1 026,65 €	7,52
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	9 163 944,24 €	7 266 404,51 €	1 897 539,73 €	26,11

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production vendue de services	4 163 082,53 €	3 929 751,28 €	233 331,25 €	5,94
70610000 PRESTATIONS SERVICE - FRANCE	585 212,98 €	330 662,83 €	254 550,15 €	76,98
70610002 PRESTATIONS SERVICE - ABU DHABI	69 075,76 €	81 995,69 €	-12 919,93 €	-15,76
70610200 ETUDES INGENIERIE - FRANCE	141 408,02 €	-14 420,25 €	155 828,27 €	1080,62
70611000 MARK UP / PRESTATIONS - FRANCE	7 070,41 €	93,20 €	6 977,21 €	7486,28
70611100 MARK UP / EXPENSES - FRANCE	1 020,23 €	57,91 €	962,32 €	1661,75
70611102 MARK UP / EXPENSES - ABU DHABI		632,89 €	-632,89 €	-100,00
70620000 PRESTATIONS SERVICE - EXPORT	2 941 790,53 €	2 748 648,10 €	193 142,43 €	7,03
70620200 ETUDES INGENIERIE - EXPORT	162 882,26 €	598 877,32 €	-435 995,06 €	-72,80
70621000 MARK UP / PRESATIONS - EXPORT	2 687,91 €	3 499,55 €	-811,64 €	-23,19
70621100 MARK UP / EXPENSES - EXPORT	-179,40 €	3 964,35 €	-4 143,75 €	-104,53
70640000 PRESTATION CEE	47 300,00 €	27 100,00 €	20 200,00 €	74,54
70641100 MARK UP / EXPENSES - CEE	756,78 €		756,78 €	
70810000 REFACT. FRAIS - FRANCE	49 019,07 €	27 125,75 €	21 893,32 €	80,71
70810002 REFACT. FRAIS - ABU DHABI		8 014,34 €	-8 014,34 €	-100,00
70840000 REFACT FRAIS - CEE	17 494,95 €	2 728,38 €	14 766,57 €	541,22
70850000 REFACT. FRAIS - EXPORT	137 543,03 €	110 771,22 €	26 771,81 €	24,17
Chiffres d'affaires nets	4 163 082,53 €	3 929 751,28 €	233 331,25 €	5,94
Production immobilisée	1 130 893,58 €	560 244,90 €	570 648,68 €	101,86
72100000 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 130 893,58 €	560 244,90 €	570 648,68 €	101,86
Subvention d'exploitation	225 599,84 €	174 565,66 €	51 034,18 €	29,23
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	225 599,84 €	174 565,66 €	51 034,18 €	29,23
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	11 603,57 €	62 680,98 €	-51 077,41 €	-81,49
78174000 CREANCES	7 058,82 €	35 938,83 €	-28 880,01 €	-80,36
78175000 REPRISE PROV PERTE CHANGE	3 335,51 €	25 532,91 €	-22 197,40 €	-86,94
79100000 TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	1 209,24 €	1 209,24 €		
Autres produits	168 086,91 €	75 750,97 €	92 335,94 €	121,89
75600000 GAINS DE CHANGE/CREANCES-DETTES COM	168 080,28 €	75 738,01 €	92 342,27 €	121,92
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	6,63 €	12,96 €	-6,33 €	-48,84
Total des produits d'exploitation (I)	5 699 266,43 €	4 802 993,79 €	896 272,64 €	18,66
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	3 794 789,78 €	3 368 712,07 €	426 077,71 €	12,55
60400000 ACHATS ETUDES ET PRESTAT. SERVICES	186 741,15 €	9 240,00 €	177 501,15 €	1921,01
60610000 ELECTRICITE EAU CHAUFFAGE	4 043,10 €	2 895,17 €	1 147,93 €	39,65
60630000 PETIT EQUIPEMENT INFORMATIQUE	2 804,04 €	2 493,46 €	310,58 €	12,46
60631000 FOURNITURES ENTRETIEN		107,32 €	-107,32 €	-100,00
60632000 FOURNIT. & MATERIEL INDUST CHANTIER	29,06 €	54,90 €	-25,84 €	-47,07
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 549,08 €	5 752,76 €	-4 203,68 €	-73,07
60641000 REPROGRAPHIE	1 753,29 €	2 261,87 €	-508,58 €	-22,48
61100000 SOUS-TRAITANCE - CONSULTANTS	475 105,22 €	207 452,77 €	267 652,45 €	129,02
61110000 SOUS-TRAITANCE - SOCIETES	1 425 948,74 €	1 602 186,65 €	-176 237,91 €	-11,00
61300000 LOCATION MATERIEL DE CHANTIER		134,45 €	-134,45 €	-100,00
61310000 LOCATIONS IMMOBILIERES	99 592,88 €	77 017,91 €	22 574,97 €	29,31
61320000 LOCATION MATERIEL DE BUREAU	3 952,72 €	4 251,84 €	-299,12 €	-7,04
61330000 LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE		372,00 €	-372,00 €	-100,00
61350000 LOCATION VEHICULES COURTE DUREE	17 939,82 €	31 798,18 €	-13 858,36 €	-43,58
61520000 ENTRETIEN & REPARATION LOCAUX	5 878,78 €	1 718,06 €	4 160,72 €	242,18
61552000 ENTRETIEN & REPARATION MAT BUREAU		11,60 €	-11,60 €	-100,00
61553000 ENTRETIEN & REPARATION VEHICULES	531,52 €	129,04 €	402,48 €	311,90
61560000 MAINTENANCE LOCAUX		428,64 €	-428,64 €	-100,00
61562000 MAINTENANCE INFORMATIQUE (MATERIEL)	13 359,91 €	19 505,60 €	-6 145,69 €	-31,51
61562500 MAINTENANCE INFORMATIQUE (LOGICIEL)	108 478,58 €	89 222,62 €	19 255,96 €	21,58
61563000 MAINTENANCE MATERIEL BUREAU	362,88 €		362,88 €	
61611000 ASSURANCE MULTIRISQUE LOCAUX	1 594,12 €	1 418,10 €	176,02 €	12,41
61612000 ASSURANCE RAPPATRIEMENT	7 147,05 €	6 758,45 €	388,60 €	5,75
61613000 ASSURANCE VEHICULES	495,15 €	388,05 €	107,10 €	27,60
61620000 RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNEL	40 235,38 €	30 995,27 €	9 240,11 €	29,81
61810000 DOCUMENTATION	2 679,75 €	2 307,35 €	372,40 €	16,14
61850000 FRAIS DE COLLOQUES, SEMIN., CONFER	29 484,28 €	14 280,38 €	15 203,90 €	106,47
62220000 COMMISSIONS & COURTAGES SUR VENTES	2 050,74 €	285,97 €	1 764,77 €	617,12
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	10 221,92 €	9 723,39 €	498,53 €	5,13
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	137 211,50 €	38 148,50 €	99 063,00 €	259,68

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
62262000 AUTRES HONORAIRES	388 284,68 €	442 130,28 €	-53 845,60 €	-12,18
62270000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	22 270,39 €	30 056,42 €	-7 786,03 €	-25,90
62300000 PUBLICITE PUBLICAT. RELAT. PUBLIQ.	61 802,13 €	23 859,74 €	37 942,39 €	159,02
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	21,95 €		21,95 €	
62440000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	330,58 €		330,58 €	
62511000 VOYAGES AVION	168 131,09 €	91 398,73 €	76 732,36 €	83,95
62512000 VOYAGES TRAIN	6 257,11 €	12 995,96 €	-6 738,85 €	-51,85
62513000 VOYAGES TAXI	10 344,57 €	10 816,41 €	-471,84 €	-4,36
62514000 INDEMNITES KM	14 514,93 €	76 608,46 €	-62 093,53 €	-81,05
62515000 VOYAGES AUTRES FRAIS	23 887,64 €	21 032,96 €	2 854,68 €	13,57
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT		8 396,63 €	-8 396,63 €	-100,00
62560000 HOTEL & RESTAURANTS	76 392,22 €	83 978,31 €	-7 586,09 €	-9,03
62561000 INDEMNITES GRAND DEPLACEMENT	302 315,29 €	293 096,14 €	9 219,15 €	3,15
62562000 VISAS, PHOTOS, TIMBRES FISCAUX	15 686,34 €	23 660,91 €	-7 974,57 €	-33,70
62570000 RECEPTIONS	3 680,25 €	1 859,69 €	1 820,56 €	97,90
62600000 AFFRANCHISSEMENTS	490,39 €	868,12 €	-377,73 €	-43,51
62610000 FRAIS D.H.L.	3 823,37 €	4 691,36 €	-867,99 €	-18,50
62620000 TELEPHONE FIXE	-361,47 €	620,41 €	-981,88 €	-158,26
62620200 TELEPHONE PORTABLE	22 469,47 €	21 861,88 €	607,59 €	2,78
62620300 CONNEXION INTERNET	9 727,60 €	11 120,97 €	-1 393,37 €	-12,53
62710000 FRAIS SUR TITRES (ACHAT, VENTE,..)	30 251,74 €	5 954,52 €	24 297,22 €	408,05
62780000 FRAIS SUR VIREMENTS	8 771,97 €	6 806,57 €	1 965,40 €	28,88
62781000 FRAIS DE TENUE DE COMPTE	4 189,18 €	862,17 €	3 327,01 €	385,89
62782000 FRAIS DE MOUVEMENTS	5 475,82 €	3 254,97 €	2 220,85 €	68,23
62783000 FRAIS ABONNEMENT SERVICES INTERNET	2 815,10 €	2 057,55 €	757,55 €	36,82
62784000 AUTRES FRAIS BANCAIRES	8 662,12 €	3 434,19 €	5 227,93 €	152,23
62789000 FRAIS DE CAUTION	11 476,01 €	13 529,37 €	-2 053,36 €	-15,18
62800000 DEBOURS	2 551,89 €	7 222,96 €	-4 671,07 €	-64,67
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	11 336,76 €	5 196,09 €	6 140,67 €	118,18
Impôts, taxes et versements assimilés	135 335,91 €	258 226,08 €	-122 890,17 €	-47,59
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	11 267,71 €	12 243,89 €	-976,18 €	-7,97
63130000 FAFIEC - FORMATION PROF CONTINUE	17 344,99 €	28 241,60 €	-10 896,61 €	-38,58
63330000 FORMATION PROF.	11 278,94 €	22 715,60 €	-11 436,66 €	-50,35
63350000 AGEPHIP		5 400,00 €	-5 400,00 €	-100,00
63511000 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	954,00 €	12 286,00 €	-11 332,00 €	-92,24
63511100 CVAE	5 168,00 €	3 399,00 €	1 769,00 €	52,04
63514000 TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETES	840,00 €	6 380,00 €	-5 540,00 €	-86,83
63745000 IMPOTS TAXES QATAR	15 471,31 €	13 720,24 €	1 751,07 €	12,76
63749000 IMPOTS TAXES TUNISIE		91,39 €	-91,39 €	-100,00
63749300 IMPOTS TAXES INDE (4.223%)	6 508,98 €		6 508,98 €	
63749400 IMPOTS TAXES IRAK (7%)	-3 195,24 €	9 073,57 €	-12 268,81 €	-135,21
63749500 IMPOTS TAXES IRAK	8 305,20 €		8 305,20 €	
63749800 IMPOTS TAXES INDE (10,56%)	5 634,80 €		5 634,80 €	
63752100 IMPOTS ET TAXES GABON (20%)		3 161,26 €	-3 161,26 €	-100,00
63754000 IMPOTS ET TAXES NIGERIA (6%)	2 234,53 €		2 234,53 €	
63755000 IMPOTS ET TAXES OMAN (10%)		3 631,58 €	-3 631,58 €	-100,00
63756000 IMPOTS ET TAXES ARGENTINE		20,40 €	-20,40 €	-100,00
63763000 IMPOTS ET TAXES LIBYE	2 529,44 €		2 529,44 €	
63767600 IMPOTS ET TAXES BOLIVIE 12.5%	4 055,74 €	2 316,55 €	1 739,19 €	75,08
63770057 IMPOTS ET TAXES "IRAQ"	401,85 €		401,85 €	
63770062 IMPOTS ET TAXES "ALGERIA" "30%"	17 066,05 €	107 085,32 €	-90 019,27 €	-84,06
63770063 IMPOST ET TAXES "CAMEROON" "7.5%"	4 149,40 €	6 622,97 €	-2 473,57 €	-37,35
63770064 IMPOTS ET TAXES "TURKMENISTAN" "15%"		4 143,51 €	-4 143,51 €	-100,00
63770065 IMPOTS ET TAXES "ALGERIA" "30%"		12 455,68 €	-12 455,68 €	-100,00
63770070 IMPOTS ET TAXES "ARGENTIN" "31.5%"		5 237,52 €	-5 237,52 €	-100,00
63770071 IMPOTS ET TAXES "COLOMBIA" (20%)	25 320,21 €		25 320,21 €	
Salaires et traitements	2 118 098,05 €	1 864 224,23 €	253 873,82 €	13,62
64110000 SALAIRES APPOINT. COMMIS. DE BASE	2 041 895,63 €	1 823 059,34 €	218 836,29 €	12,00
64120000 CONGES PAYES	-2 156,37 €	-13 699,38 €	11 543,01 €	84,26
64121000 CET	1 891,63 €	16 954,97 €	-15 063,34 €	-88,84
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	35 303,80 €	34 154,40 €	1 149,40 €	3,37
64131000 PRIME DE PRECARITE		-1 030,00 €	1 030,00 €	100,00
64132000 PROV INDEMN. RTT		-394,56 €	394,56 €	100,00
64140000 INDEMN. & AVANTAGES DIVERS	82 824,18 €	7 030,52 €	75 793,66 €	1078,07
64150000 RBT CPAM	-16 813,15 €	-35 620,53 €	18 807,38 €	52,80
64180000 PROVISION REMUN. A PAYER	-24 847,67 €	34 487,15 €	-59 334,82 €	-172,05
64181000 PROVISION REPOS MISSIONS		-717,68 €	717,68 €	100,00
Charges sociales	716 705,38 €	626 767,16 €	89 938,22 €	14,35
64510000 URSSAF - COT PATRON.	319 418,89 €	271 596,16 €	47 822,73 €	17,61
64520000 AXA SANTE FRANCE - COT PATRON.	27 189,61 €	22 734,75 €	4 454,86 €	19,59

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
64520100 AXA SANTE EXPAT - CPT PATRON.	15 267,58 €	14 671,08 €	596,50 €	4,07
64530000 COTISATION HEALF INSURANCE	18 318,26 €	10 985,22 €	7 333,04 €	66,75
64532000 MALAKOFF RETRAITES - COT PATRON.	130 863,42 €	107 033,30 €	23 830,12 €	22,26
64534000 DEXIA	7 200,00 €	9 580,56 €	-2 380,56 €	-24,85
64540000 GARP - ASSEDIC - COT PATRON.	44 014,09 €	38 441,31 €	5 572,78 €	14,50
64540200 GARP EXPATRIES	37 680,78 €	35 461,88 €	2 218,90 €	6,26
64550000 CFE EXPATRIES - COT PATRON.	37 136,64 €	37 448,55 €	-311,91 €	-0,83
64581000 PROV. CHARGES/ REPOS MISSIONS		-347,00 €	347,00 €	100,00
64590000 PROVISION CHARGES SOCIALES / CONGES	-68,96 €	-7 926,64 €	7 857,68 €	99,13
64591000 CHARGES/PRIME DE PRECARITE		-498,01 €	498,01 €	100,00
64592000 CHARGES/SALAIRES A PAYER	-3 983,91 €	6 639,27 €	-10 623,18 €	-160,01
64593000 PROV CHARGES INDEMN RTT		-190,77 €	190,77 €	100,00
64594000 PROVISION GRATUITY AD	4 634,53 €	4 227,73 €	406,80 €	9,62
64595000 CHARGES/CET	1 390,94 €	7 354,32 €	-5 963,38 €	-81,09
64720000 VERS. AUX COMITES D'ETS & D'ETAB.	16 617,74 €	14 548,91 €	2 068,83 €	14,22
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	12 498,74 €	19 646,46 €	-7 147,72 €	-36,38
64752000 EAU-BOISSON SIEGE	664,56 €	754,43 €	-89,87 €	-11,91
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	46 341,72 €	32 331,31 €	14 010,41 €	43,33
64820000 VETEMENTS PERSONNEL	1 520,75 €	2 274,34 €	-753,59 €	-33,13
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	28 583,52 €	24 262,74 €	4 320,78 €	17,81
68111000 DAP - IMMO INCORPORELLES	17 930,79 €	15 050,39 €	2 880,40 €	19,14
68112000 DAP - IMMO CORPORELLES	10 652,73 €	9 212,35 €	1 440,38 €	15,64
Sur actif circulant : dot aux prov.	250 225,02 €	38 412,58 €	211 812,44 €	551,41
68174000 DOT. AUX AMORT & PROV CREANCES	234 908,56 €	35 077,07 €	199 831,49 €	569,69
68175000 DOT. PROV ECART CHANGE	15 316,46 €	3 335,51 €	11 980,95 €	359,19
Autres charges	75 341,06 €	108 161,14 €	-32 820,08 €	-30,34
65400000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURAB.	339,07 €	53 438,83 €	-53 099,76 €	-99,37
65600000 PERTES DE CHANGE/CREANCES ET DETTES	74 974,03 €	54 689,74 €	20 284,29 €	37,09
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	27,96 €	32,57 €	-4,61 €	-14,15
Total des charges d'exploitation (II)	7 119 078,72 €	6 288 766,00 €	830 312,72 €	13,20
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 419 812,29 €	-1 485 772,21 €	65 959,92 €	4,44
Opérations en commun				
Produits financiers				
Produits nets sur cessions de VMP	4 897,64 €	1 978,17 €	2 919,47 €	147,58
76710000 REVENUS CRE. RATT. PARTICIPATIONS	4 897,64 €	1 978,17 €	2 919,47 €	147,58
Total des produits financiers (V)	4 897,64 €	1 978,17 €	2 919,47 €	147,58
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	2 590 079,56 €	136 441,33 €	2 453 638,23 €	1798,31
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	4 741,39 €		4 741,39 €	
66117000 DES DETTES RATT. A PARTICIPATIONS	92,91 €	240,93 €	-148,02 €	-61,44
66160000 INTERETS BANC. & SUR OPER. FINANC.	157,00 €	2 724,40 €	-2 567,40 €	-94,24
66170000 INTERETS OBLIGATIONS CAUTIONNEES	198 046,02 €	133 476,00 €	64 570,02 €	48,38
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	2 387 042,24 €		2 387 042,24 €	
Total des charges financières (VI)	2 590 079,56 €	136 441,33 €	2 453 638,23 €	1798,31
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-2 585 181,92 €	-134 463,16 €	-2 450 718,76 €	-1822,59
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-4 004 994,21 €	-1 620 235,37 €	-2 384 758,84 €	-147,19

Détail des Comptes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 18/04/23

Devise d'édition EUR

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 15.00

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	43 115,91 €	91 670,03 €	-48 554,12 €	-52,97
77100000 PRODUITS EXCEPT. SUR OPER. GESTION	4,78 €		4,78 €	
77200000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	43 111,13 €	91 670,03 €	-48 558,90 €	-52,97
Produits except. sur opérations en capital	463,87 €	15 630,87 €	-15 167,00 €	-97,03
77830000 BONIS RACHAT PAR ETS ACT. & OBLIG.	463,87 €	15 630,87 €	-15 167,00 €	-97,03
Total des produits exceptionnels (VII)	43 579,78 €	107 300,90 €	-63 721,12 €	-59,39
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	25 502,96 €	11 684,88 €	13 818,08 €	118,26
67100000 CHARG. EXCEPT. SUR OPERAT. GESTION	20 040,53 €	2 411,39 €	17 629,14 €	731,08
67120000 PENALITES AMENDES FISC. & PENALES		121,85 €	-121,85 €	-100,00
67200000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 462,43 €	9 151,64 €	-3 689,21 €	-40,31
Charges except. sur opérations en capital	67 986,99 €	24 753,14 €	43 233,85 €	174,66
67520000 VNC - IMMO CORPORELLES	278,76 €		278,76 €	
67830000 MALIS DU RACHAT PAR ETS D'ACTIONS	67 708,23 €	24 753,14 €	42 955,09 €	173,53
Dotations except. aux amort. et prov.	22 753,31 €	6 320,33 €	16 432,98 €	260,00
68725000 AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	22 753,31 €	6 320,33 €	16 432,98 €	260,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	116 243,26 €	42 758,35 €	73 484,91 €	171,86
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-72 663,48 €	64 542,55 €	-137 206,03 €	-212,58
Impôts sur les bénéfices * (X)		152,31 €	-152,31 €	-100,00
69540000 IMPOTS DUS A L'ETRANGER		152,31 €	-152,31 €	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 747 743,85 €	4 912 272,86 €	835 470,99 €	17,01
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	9 825 401,54 €	6 468 117,99 €	3 357 283,55 €	51,91
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	-4 077 657,69 €	-1 555 845,13 €	-2 521 812,56 €	-162,09



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2022 AU 31/12/2022

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2022 dont le total est de 9.163.944,24 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 4.077.657,69 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- le 30 juin 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

La souscription de ces 1.620 obligations pour un montant de 1.620.000 € sont à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Le 30 juin 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Ordinaire ont :

- Aux termes des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolutions, ont décidé le renouvellement des mandats d'administrateur de :
 - Messieurs Jean-Claude BOURDON, Dominique MICHEL et Martin FERTÉ

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- Le 30 juin 2022, le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a :
- Décidé d'opter pour la non-dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, et de n'y apporter aucune limitation particulière ;
 - Décidé de renouveler le mandat de Président du Conseil et de Directeur Général de Monsieur Jean-Claude BOURDON, et ce, pour une durée de six (6) ans, conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Le 19 juillet 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en deuxième convocation en Assemblée Générale extraordinaire ont décidé :
- Aux termes de la première résolution d'apurer une partie des pertes, à savoir 3.123.961,21 euros :
 - par imputation sur le poste de « Réserve égale », à concurrence de 338.426,35 euros, lequel serait ainsi ramené à 19.146 euros,
 - par imputation sur le poste de « Primes d'émission », à concurrence de 2.785.534.86 euros, lequel serait ainsi ramené à 1.223.327,95 euros.
- Et constaté que le montant du Report à Nouveau débiteur est ainsi ramené à l'issue de ces imputations à (9.381.318,52) euros.
- Aux termes de la deuxième résolution d'apurer le Report à Nouveau débiteur en procédant à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.
- Et constaté qu'à l'issue de la réduction de capital d'un montant de 9.381.318,52 euros,
- le compte de Report à Nouveau est ramené à zéro euro,
 - le capital social est de 191 455,48 euros divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro,
 - les capitaux propres de la Société seront supérieurs au capital social et s'élèvent à 1.434.118 euros.
- Aux termes de la troisième résolution, de modifier l'article 6 des statuts désormais rédigé ainsi :
Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-huit centimes (191.455,48€). Il est divisé en dix-neuf millions cent quarante-cinq mille cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrite et libérée. »
- Aux termes de la sixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 , de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de délégation et de subdélégation, pour une durée de 18 mois, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, notamment d'actions ordinaires de la Société dont la libération pourra être opérée par compensation de créances, dans la limite de 30.000.000 euros.
- Le 27 juillet 2022, le Conseil d'administration a :
- usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, constaté que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- constaté l'augmentation de capital de 32.857,14 euros par l'émission de 3.285.714 actions correspondant à la conversion des 92 obligations par la société NEGMA, de modifier l'article 6 des statuts

➤ Le 8 septembre 2022, le Conseil d'administration a :

- décidé de mettre en œuvre la délégation de compétence objet de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 pour permettre à la Société de respecter les obligations qui lui incombent au titre du contrat du 15 juin 2021 signé avec NEGMA GROUP modifié par avenant du 8 avril 2022, s'agissant des demandes de conversion d'obligations convertibles et, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés,
- décidé de déléguer au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué, agissant séparément, tous pouvoirs à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une demande de conversion d'obligations convertibles, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.

Au titre de cette délégation, arrêtée au 31 décembre 2022 :

- 5 tranches ont été tirées correspondant à l'émission de 2.454 OCABSA d'un montant de 2.500 euros chacune, soit 6.135.000 euros, auxquels sont attachés 39.306.248 BSA
- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA entre le 27 juillet et le 21 décembre 2022, traduites par l'émission de 245.910.714 actions nouvelles soit une augmentation totale de capital de 2.459.107,14 euros.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA s'élève à 0 €.

Au 31 décembre 2022, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de 19.145.548 actions à 265.056.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 191.455,48 euros à 2.650.562,62 euros.

- Approuvé l'ouverture d'une filiale une Espagne dénommée 8.2 MADRID DOLFINES Slu, au capital de 3.000 euros, détenue à 100% par DOLFINES SA, dont l'objet social est Conseils et services techniques dans le secteur des énergies renouvelables.

➤ Le 8 novembre 2022, Monsieur Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la mer auprès de la Première ministre, a annoncé que DOLFINES était lauréat du CORIMER (Conseil d'Orientation pour la Recherche et l'Innovation des Industriels de la Mer) pour son projet OHMe, outil télescopique capable d'installer des pales et d'effectuer des activités de maintenance lourde sur les éoliennes offshore posées ou flottantes.

Le CORIMER propose aux projets lauréats une enveloppe d'aides totale d'environ 46 millions d'euros.

DOLFINES a présenté à l'ADEME le projet OHMe en avril 2022, date de prise en compte pour le financement du projet, avec une finalisation prévue début 2024. Sur ces bases, le budget soumis à l'ADEME des investissements déjà engagés et restant à engager pour le développement de l'ingénierie de détail de l'outil OHMe s'établit à 3,1 M€.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

L'intégralité de ce montant ayant été jugé éligible à l'aide financière, l'ADEME versera à DOLFINES le maximum de la dotation plafonnée à 68% du montant des frais de recherche industrielle nets des frais généraux, soit un montant de 2,1 M€ (1,6 M€ sous forme de subventions et 0,5 M€ sous forme d'avances remboursables en cas de succès commercial). Les modalités de versement seront fixées lors de l'étape de contractualisation soumise à la décision de la Première ministre qui interviendra fin mai 2023.

- Pour DOLFINES, l'impact du conflit Ukraine/Russie s'est traduit par la suspension de toutes relations commerciales avec les clients russes et n'a pas eu d'incidence sur l'activité, hors le fait de ne pouvoir répondre à des appels d'offres ou sollicitations de la part de compagnies russes ou à capitaux russes.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2022, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.130.893,58 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 7.379,46 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 2.993,11 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 155.028,56 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- 965.492,45 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle. Au cours des exercices 2021 et 2022, Dolfines a déposé 5 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 5.825.300 € au 31/12/2022.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 214.124 euros pour l'exercice 2022.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 6.116.104 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/22
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	4 694 406	1 130 894	5 825 300
- Logiciels	99 894		99 894
- Frais de dépôts de brevet	160 123	30 787	190 910
TOTAL	4 954 423	1 161 680	6 116 104

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Brevet	5 ans	- Logiciels	1 an
- Coûts de développement	5 ans	- Soft HSEA & Inspection	3 ans

Au 31/12/2022, le montant brut des Amortissements est de 1.395.879 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/22
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784		1 161 784
- Logiciels	98 088		98 088
- Frais de dépôts de brevet	118 076	17 931	136 007
TOTAL	1 377 949	17 931	1 395 879



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations corporelles est de 18.597.573 € décomposé comme suit :

4-a) Installations techniques, matériels et équipements industriels

Au 31/12/2022, le montant brut est de 14.672.674 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Augm / Dim</u>	<u>Montant Brut 31/12/2022</u>
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
TOTAL	14 672 674		14 672 674

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dolfines SA en 2007. Il est de la classe des rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft). L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2022. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

4-b) Autres immobilisations corporelles

Au 31/12/2022, le montant brut est de 281.998 € dont :

<u>LIBELLE</u>	<u>Montant Brut début d'exercice</u>	<u>Amort. Augm / Dim</u>	<u>Montant au 31/12/2022</u>
- Install., Aménagements, Agencements	16 853		16 853
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	150 698	<15 939>	134 759
- Mobilier	129 043		129 043
TOTAL	297 937	<15 939>	281 998

ok



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

4-c) Immobilisations en cours

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
<u>TOTAL</u>	<u>2 955 807</u>	<u>0</u>	<u>2 955 807</u>

Informations sur l'appareil Sedlar 160 et Sedlar 250

Au 31/12/2022, la valeur brute et des éléments corporels (matériels acquis non mis en service) et incorporels en cours des Sedlar 160 et Sedlar 250 est de 2.955.807 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de ces deux appareils ont été comptabilisées sur les exercices précédents pour un montant de 2.955.807 €, ramenant leurs valeurs nettes comptables à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable des appareils SEDLAR 160 et 250 sont données en paragraphe 5.

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/2022, le montant brut des Amortissements est de 1.881.118 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	9 227	1 588	10 815
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	135 915	<17 936>	117 979
- Mobilier	127 125	741	127 867
<u>TOTAL</u>	<u>1 896 725</u>	<u><15 607></u>	<u>1 881 118</u>



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

5) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014, 2016 et 2019 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice.

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2022
Sur le Sedlar 160			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
Sur le Sedlar 250			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €

L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/22
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

Au 31/12/2022, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/2022
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674	-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709		-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098		-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 31/12/2022 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.368 €

Informations sur l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée. Il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

Nous cherchons à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, mais la situation très ralentie du marché du forage depuis la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 ne facilite pas la recherche de client.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

La construction de cet appareil conçu par Dolfines SA a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil visant au développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow Oil n'a finalement pas été activé et la construction de l'appareil a été interrompue.

DOLFINES SA avait acquis des équipements périphériques neufs dédiés à cet appareil dont certains ont pu être cédés sur les exercices antérieurs.

6) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans cinq sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital,
- 8.2 France SAS à hauteur de 100% du capital,
- 8.2 Madrid Dolfines Slu, à hauteur de 100 % du capital.

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 31 décembre 2022.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 31 décembre 2022, la provision a été maintenue pour ce même montant.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

8.2 FRANCE SAS

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 871.352 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés à 113.765,95 € comptabilisés sur l'exercice 2021.

Ces frais font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans comptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 22.753,19 € sur l'exercice.

LIBELLE	Montant Brut	Amort		Solde à Amortir au 31/12/2022
		2021	2022	
Frais d'acquisition 8.2 France	113 766	-6 320	-22 753	84 692

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

8.2 MADRID DOLFINES Slu

Cette filiale espagnole créée en juin 2022, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 3.000 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Au 31/12/2022, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

7) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2021, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 73.849,38 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 835,64 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué à un fournisseur par DOLFINES SA pour le compte de DOLFINES NEW ENERGIES SAS d'un montant de 2.351,70 € ont été comptabilisés sur l'année, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 77.036,72 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2.21 % ont été calculés pour un montant de 1.660,88 € au titre de l'exercice 2022.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2020 DOLFINES a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2021 s'élevait à 97.654,21 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.142,53 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- DIETSWELL DO BRASIL a procédé à plusieurs remboursements au cours de l'exercice pour un montant total de 63.298,03 €, diminuant ainsi son compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 35.498,71 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 1.609 € au titre de l'exercice 2022.

FACTORIG SA (anciennement SOFINDEL SA)

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, FACTORIG SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, FACTORIG SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2021, le solde de l'avance en compte courant consentie par FACTORIG à la société s'élevait à 18.465,51 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par DOLFINES SA d'un montant de 240,93 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,
- Un remboursement de compte courant a été effectué par DOLFINES SA pour un montant de 15.500 €, diminuant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,
- Des règlements effectués à des fournisseurs par DOLFINES SA pour le compte de FACTORIG SA d'un montant de 6.482,70 € ont été comptabilisés sur l'exercice, diminuant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,

Ainsi, l'avance accordée par FACTORIG SA à DOLFINES SA a été intégralement remboursée.

DOLFINES SA a consenti une avance à FACTORIG dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 3.276,26 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2.21 % ont été calculés pour un montant de 92,91€ au titre de l'exercice 2022.

8.2 FRANCE SAS

Au cours de l'exercice, DOLFINES SA a consenti des avances en trésorerie à sa filiale 8.2 FRANCE SAS. Les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Des avances en trésorerie pour un montant de 221.000 €, augmentant ainsi le compte courant,
- 8.2 France a procédé à un remboursement pour une somme de 40.000 €, diminuant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 181.000 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 1.346,83 € au titre de l'exercice 2022.

8.2 MADRID DOLFINES Slu

Au cours de l'exercice, DOLFINES SA a consenti des avances en trésorerie à sa filiale 8.2 MADRID DOLFINES Slu, créée en juin 2022.

Les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Des avances en trésorerie pour un montant de 30.700,70 €, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 30.700,70 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 280,93 € au titre de l'exercice 2022.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

Sur l'année 2022, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations
Au 31/12/2022 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**.

8) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ d'en-cours production de services

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

9) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaires à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2022.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2022, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2022, aucun chantier n'est en cours.

10) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 190.947,70 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Une provision pour dépréciation de 234.908,56 €
- Une reprise de provision pour dépréciation de 7.058,82 €

Au 31/12/2022, le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 418.797,44 €

11) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- Green Bonds 2021

Fin janvier 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Sur l'exercice 2021, la société a procédé au remboursement de :

- 643.234 € en nominal
- 133.476 € d'intérêts de base

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 786.857 € en nominal
- 60.464 € d'intérêts de base

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 69.909 €, les intérêts de base versés à 193.940 €.

- Green Bonds 2022

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 176.525,08 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

- ❖ montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 633.151 € en nominal
- 133.320 € d'intérêts de base

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 986.849 €, les intérêts de base versés à 133.320 €.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AVEC BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (OCABSA)

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au cours de l'exercice 2022 :

- la Société a procédé à cinq demandes de tirage pour un total de 6.135.000 euros, dont 2.005.000 € correspondants à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA. Ces frais d'émission ont été comptabilisés en charges financières sur l'exercice et, 30.000 € au titre d'honoraires.
Ces tirages correspondent à l'émission par la Société de 2.454 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés et 39.306.248 bons de souscription d'actions.
- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élève à 0 €

12) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 3.335,51 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 3.335,51 €
- une augmentation de 15.316,46 €

Au 31/12/2022, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 15.316,46 € uniquement constitué pour perte de change.

13) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 15.316,46 € au 31 décembre 2022.

14) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

15) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

▪ Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 52.354,97 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2022.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

▪ **Produits constatés d'avance**

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2022.

Au 31/12/2022, le montant des produits constatés d'avance en compte s'élève à 0 €.

16) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 8.241,50 € au 31 décembre 2022 correspond à des avances diverses sur commandes.

17) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2022, le total des charges exceptionnelles s'élève à 116.243,26 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	25.502,96 €
➤ sur des opérations en capital	67.986,99 €
➤ sur des dotations de provisions	22.753,31 €

Au 31 décembre 2022, le total des produits exceptionnels s'élève à 43.579,78 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	43.115,91 €
➤ sur des opérations en capital	463,87 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est donc une perte de 72.663,48 €

18) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2022 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 s'établissent à 18.190,50 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

19) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

20) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Succursale à ABU-DHABI :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2022, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

21) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2022, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

22) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2022

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 21 Salariés

- 15 Sièges
- 6 Expatriés

23) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2022, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 201 K€.

24) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2022

- La décision du Conseil d'administration, dans sa séance du 8 septembre 2022, de la mise en œuvre de la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, permet au Conseil d'autoriser une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, notamment au profit des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans le secteur des énergies fossiles, des énergies renouvelables, ou des infrastructures énergétiques terrestres ou marines, pour un montant de souscription individuel minimum de [20.000] euros (prime d'émission incluse).

et, de déléguer tous pouvoirs au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué agissant séparément, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une compensation de créances, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

Le 9 janvier 2023, un fournisseur titulaire d'une créance certaine, liquide et exigible sur la Société arrêtée à la somme de 187.920 €, consécutive au non-paiement de factures, a émis le souhait d'être compensé de sa créance par l'émission d'actions nouvelles.

Après avoir eu confirmation que ce fournisseur entrait dans les catégories d'investisseurs visées par la 6^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022.

Le 13 janvier 2023, usant de la délégation du Conseil du 8 septembre 2022, le président-directeur général a en conséquence :

- Décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 187.920 euros par l'émission de 18.792.000 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, dont la souscription, à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, est intégralement réservée à ce fournisseur.

Cette émission d'actions nouvelles porte le nombre d'actions composant le capital de 265.056.262 actions à 283.848.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 €, portant le capital social de 2.650.562,62 € à 2.838.482,62 €.

- Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD, et usant de la délégation et usant

Au cours du premier trimestre 2023 :

- la Société a procédé à un tirage correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.
- 11 demandes de conversions ont été faites par NEGMA traduites par l'émission de 200.000.000 d'actions nouvelles.

Au 31 mars 2023, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de 283.848.262 actions à 483.848 262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.838.482,62 € à 4.838.482,62 €.

25) AUTRES INFORMATIONS

Néant

26) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2022 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-22

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
28-juin-22	SOUSSION	10-mai-25	ADNOC DRILLING	33 752 €
29-mars-21	SOUSSION	5-mai-23	MELLITAH	74 062 €
30-sept.-19	SOUSSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015 €
30-août-19	SOUSSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	72 286 €
2-janv.-18	SOUSSION	31-déc.-22	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUSSION		GROUPEMENT REGGANE	248 611 €
				458 711 €



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

27) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	19 145 548	0,50 €
2. Réduction de la valeur nominale de l'action (2° résolution AGE 19/07/22)		-0,49 €
2. Actions émises pendant la période	245 910 714	0,01 €
3. Actions annulées	-	
Actions composant le capital social au 31/12/2022	265 056 262	0,01 €

28) RESERVES

Au 31 décembre 2022, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	19 146 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	19 335 €

29) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	9 572 774	4 008 863	357 761	-10 930 814		-18 621	-1 555 845	6 320	1 440 438
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-1 555 845			1 555 845		0
Imputation Ecart Conversion Succursales				-18 621		18 621			0
Imputation Report à Nouveau (AGE 19/07/22)	-9 381 319	-2 785 535	-338 426	12 505 280					0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	2 459 107								2 459 107
Primes d'Emission									0
Prime de Conversion		3 614 870						0	3 614 870
Ecart de Conversion des succursales								0	0
Résultat de la période							-4 077 658		-4 077 658
Amort. Dérogatoires								22 753	22 753
Au 31 décembre 2022	2 650 563	4 838 198	19 335	0	0	0	-4 077 658	29 074	3 459 511



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

30) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES NEW ENERGIES SAS	38 112 €	-31 712 €	100%	38 063 €	0 €	77 037 €	Néant	-16 373 €	50 790 €	0 €	Néant	0
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	305 882 BRL	100%	771 338 BRL	771 338 BRL	153592 BRL	Néant	372 670 BRL	1 418 093 BRL	3 110 279 BRL	Néant	1
8.2 France SAS	50 000 €	312 112 €	100%	871 352 €	871 352 €	181 000 €	Néant	-114 164 €	1 803 712 €	3 313 638 €	Néant	32
8.2 Madrid Dolfines Slu	3 000 €	-50 215 €	100%	3 000 €	3 000 €	30 701 €	Néant	-53 215 €	33 754 €	0 €	Néant	0
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

DOLFINES

Société anonyme au capital de 4.838.482,62 euros
Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

Certifié conforme
SC 30/12/22
P.D.G.

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société DOLFINES au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent en annexe au bilan établi au 31 décembre 2022.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport (le « **Rapport** ») constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'année 2022 s'établit à 4,2 M€. Il progresse par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2021, qui était de 3,9 M€.

o Energies conventionnelles (DOLFINES Oil & Gas Services) : +20 %

Le chiffre d'affaires des activités O&G s'établit à 3.8 M€.

Même si nous avons subi un ralentissement net au deuxième semestre 2022, essentiellement dû à un ralentissement dans le redémarrage de quelques appareils de forage, la reprise des

investissements d'exploration est désormais une réalité. Après des années de faible intensité, elle était devenue incontournable dans un contexte de croissance continue de la demande mondiale de pétrole et de gaz.

Les grands opérateurs américains des services pétroliers constatent ainsi, aujourd'hui, un découplage entre des perspectives favorables d'activité d'exploration et la possible contraction de la croissance économique globale.

DOLFINES bénéficie de ce contexte porteur à deux niveaux :

- ✓ Le chiffre d'affaires réalisé par la division Audit/Inspection sur l'exercice 2022 est de 1.772.810 euros, soit une augmentation de près de 6% au regard de celui de l'exercice 2021 qui s'élevait à 1.668.799 euros, validant notre stratégie de positionnement géographique dans des régions à forte activité avec notre présence au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique latine.
- ✓ Le chiffre d'affaires réalisé par la branche d'activité dite « Dolfines Services » sur l'année 2022 est de 2.029.133 euros contre 1.620.610 euros pour l'exercice 2021, soit une progression de 25%. Les activités de L'Assistance Technique ont continué de bénéficier du redémarrage de certains contrats suspendus en 2020 pendant la pandémie, confirmant la tendance constatée en 2021.

Durant le premier semestre nous avons poursuivi les initiatives déjà lancées l'année dernière qui doivent nous permettre de nous adapter à la dynamique actuelle du marché. Nos efforts commerciaux se sont focalisés sur les marchés historiques, sur l'onshore de la société, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ces marchés sont aussi des marchés de projets gaziers, dont la volatilité est bien moindre que le marché de l'huile et donne plus de visibilité sur le long terme. Nous avons initié des discussions avec des partenaires locaux pour adapter nos offres au plus près des prix des marchés. Plusieurs de nos clients nous ont renouvelés leur confiance, en particulier sur le marché Algérien.

La stratégie de pénétration du marché offshore en Amérique latine s'est traduite par l'obtention de contrats auprès d'acteurs clés sur des marchés matures. Pendant le 2ème semestre nous avons intensifié nos actions commerciales particulièrement au Brésil pour offrir nos services aux producteurs brésiliens indépendants ainsi qu'aux contracteurs de forage à la recherche d'expertise '*subsea engineer*'. Nous étendons ces actions pour pénétrer d'autres contrées émergentes comme le Suriname et le Guyana.

La qualité de l'expertise offerte à nos clients est la raison d'être de Dolfines. Pour maintenir cette image auprès de nos clients tout en nous adaptant aux contraintes du marché, nous avons initié un projet sur la digitalisation de nos activités, un test pilote avec un sous-traitant est en cours en ce début d'année.

o Ingénierie & Technologies

Le chiffre d'affaires de l'activité Ingénierie et Technologies s'est établi à 0,13 M€ contre 0,56 M€ en 2021. Il correspond à la finalisation du Feed d'un *Fast Moving Workover Rig* pour une plateforme de forage en Méditerranée.

Les ressources ont été redirigées vers les solutions de demain, sur l'éolien offshore et la digitalisation.

- ✓ L'achèvement des études préliminaires du flotteur TrussFloat©15, extrapolation du Trussfloat©6 pour les futures turbines de 15MW.
- ✓ En parallèle du TrussFloat©15, les équipes ont étudié des solutions pour effectuer les opérations de maintenance lourde sur les turbines directement sur site : le but étant d'éviter de ramener le flotteur au port et ainsi limiter les risques et les coûts associés.

Le projet OHME de DOLFINES porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle.

Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Par ailleurs, pour l'éolien posé, marché déjà existant, la solution adaptable à toute barge autoélévatrice pourra aussi, en plus de la maintenance lourde, effectuer des opérations d'installation de pales en libérant de la disponibilité des plus grosses plateformes-auto-élévatrices pour des opérations requérant leur pleine capacité.

Au total en 2030 on estime à environ 2500 le nombre d'interventions annuelles qui correspondrait au marché disponible pour le OHME.

Un dossier de financement pour sa conception avait été déposé en mars dernier auprès de Corimer. Ce dossier a reçu le soutien d'un grand donneur d'ordres, d'un EPCiste offshore majeur, de plusieurs flottageurs et des 2 pôles mer français : Pôle Mer Méditerranée et Pôle Mer Bretagne Atlantique.

DOLFINES fait partie des 8 lauréats.

Pour sa part, afin de développer l'ingénierie de détail de la solution, DOLFINES a présenté un budget de 3.073.232 € qui a été entièrement retenu pour obtenir un financement de l'ADEME qui prendra la forme d'avances remboursables et/ou de subventions à hauteur de 2.085.452 € et sera versé au fur et à mesure des travaux sur OHME. La contractualisation de ce financement interviendra dès réception de la décision de la Première Ministre.

Dolfines a démarré ce projet en avril 2022, date de prise en compte pour le financement du projet, pour un aboutissement en début 2024.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2022, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.130.893,58 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 7.379,46 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.

- 2.993,11 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1er trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 155.028,56 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.
- 965.492,45 € consacrés au projet « OHMe », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle. Au cours des exercices 2021 et 2022, Dolfines a déposé 5 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 5.825.300 € au 31/12/2022.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 214.124 euros pour l'exercice 2022.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce début d'année les perspectives restent bonnes avec un carnet de commandes à fin mars de 1,936 M€, même si nous devons rester prudents car le marché est concurrentiel à tous les niveaux :

- 1- Dans les énergies conventionnelles les ressources occidentales de plus en plus rares, sont en concurrence directe avec les ressources locales
- 2- Dans les énergies renouvelables, le nombre de concurrents est croissant sur le marché en France et le nombre d'experts disponibles se raréfie.

▪ **Activité énergies conventionnelles**

En ce début d'année l'activité d'audit et inspection dans les énergies conventionnelles sont de nouveau à un niveau similaire à 2022. L'activité d'assistance technique a vu quelques contrats s'arrêter à cause de clients préférant employer directement les ressources expertes nécessaires compte tenu d'une meilleure visibilité sur le secteur. Nous pensons pouvoir compenser ce déficit d'activité par le succès de notre stratégie de positionnement au Brésil comme mentionné plus haut.

Nous nous positionnons aussi sur l'inspection, inspection dite de Catégorie III et IV, de certains équipements de forage qui sont plus fréquentes et récurrentes que les interventions que nous effectuons pour les redémarrages d'appareil de Forage.

Par ailleurs, en ingénierie, nous sommes sollicités sur quelques petites études et nous nous positionnons pour participer à l'exécution du projet de '*platform rig*' qui semble se dessiner et pour lequel nous avons exécuter le *FEED* en 2022.

▪ **Activités énergies renouvelables**

En ce début d'année nous confirmons certains succès pour l'installation des prochains parcs éoliens de Fécamp. Nous sommes présents dans les usines de production de nacelles et turbines à Saint-Nazaire et au Havre ainsi que dans l'usine de pales de Cherbourg.

Nous avons reçu des sollicitations à l'international, Vietnam, Finlande et Pologne.

Nos efforts sur les expertises techniques dans l'activité photovoltaïque commencent à se conclure en succès.

En ingénierie nous avons positionné un ingénieur dans les équipes d'un des grands turbiniers internationaux pour travailler sur les installations de parcs éoliens nord-américains.

Nous avons aussi signé une première commande pour une étude de positionnement de notre solution OHMe sur le flotteur d'un EPC majeur dans l'activité de l'éolien flottant.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir :

Le groupe DOLFINES à vocation à se développer très fortement tant en France qu'à l'international, tant par croissance organique que par acquisition et *build-up* ciblés.

La taille de la Société sera un élément déterminant de sa capacité à participer à de gros appels d'offres et à y répondre favorablement sur un marché international très compétitif.

La présence physique de la Société au Moyen-Orient et au Brésil en particulier est un incontestable atout lui permettant d'assurer son développement dans le cadre de marché ou le contexte local est très important.

La nécessité pour la Société de faire appel à de la main-d'œuvre locale s'impose à elle. Elle doit donc disposer de l'infrastructure et de bureaux locaux dans les pays dans lesquelles elle travaille. La valeur ajoutée de la Société repose sur une expertise technique et surtout intellectuelle et un savoir-faire apporté par son l'expérience et son savoir-faire international. C'est pour cela que les clients viennent chercher Dolfinés plutôt que ses concurrents.

La Société dispose des ressources et des compétences pour répondre à la plupart des sollicitations de ses clients dans les domaines ou la valeur ajoutée technologique et en particulier dans sa capacité à produire des études et des expertises techniques pointues est déterminant.

La globalisation du secteur de l'énergie fait que l'expertise et le savoir-faire de Dolfines hérités de son passé dans les services O&G sont à la fois utiles et reconnus pour l'ensemble des activités de service lié aux énergies renouvelables et en particulier à l'éolien offshore.

Nous sommes convaincus, comme l'ensemble de l'industrie des services para pétroliers, qu'il n'y a pas de réelles frontières entre les activités de l'offshore pétrolier et les activités de l'offshore éolien. La société surfe sur cette évidence. D'autres acquisitions de sociétés sont à prévoir dans l'avenir pour gagner du temps dans l'acquisition de compétences sensiblement complémentaires de celles de Dolfines mais également pour lui permettre d'avoir une assise en termes de main d'œuvre plus large et déjà formée.

Le Moyen-Orient, et en particulier les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite, sont des zones qui comprennent parfaitement les problématiques liées aux énergies au sens large et qui investissent aujourd'hui massivement dans le secteur des énergies renouvelables.

C'est particulièrement vrai aux Émirats Arabes Unis où beaucoup d'acteurs investissent en recherche et développement sur le secteur des énergies renouvelables solaire et éolien en particulier. La présence de Dolfines depuis de nombreuses années sur les Émirats arabes unis nous donne une position idéale pour promouvoir notre savoir-faire et nos services avec une proximité immédiate de clients.

L'ambition de Dolfines, grâce à la synergie entre ses activités issue de l'O&G et de 8.2 France est de se positionner comme un acteur majeur du conseil de l'audit et de l'expertise dans les domaines connexes à l'ensemble des énergies qu'elles soient conventionnelles ou renouvelables.

Plus près de nous, en France et en Europe en particulier, se pose aujourd'hui le problème crucial de la maintenance et du maintien en condition opérationnelle des éoliennes offshore déjà installées. Le problème est encore plus crucial pour les installations en projet dont la taille et l'éloignement des côtes présente un défi majeur et non encore solutionné.

Notre proximité technique avec les développeurs tant français qu'européen dans le domaine éolien offshore nous a conduits à réfléchir à des solutions innovantes de maintenance lourde pour ces installations, existantes ou à installer dans le cadre des énormes projets en cours de développement. C'est pour cela que nous avons lancé le projet OHMe (qui signifie Offshore Heavy Maintenance Enabler)

Ce projet a d'ores et déjà reçu le support d'un certain nombre d'opérateurs et de grosses sociétés de services dites EPCI qui voient un intérêt manifeste pour ce produit dans les opérations complexes de maintenance de grosses éoliennes offshore. Ce système permettra des interventions plus simples et surtout plus économiques que par des moyens conventionnels avec des grues de grosse capacité qui sont actuellement réservées aux opérations pétrolières. Ces moyens sont rares et extrêmement onéreux à mettre en œuvre. DOLFINES a créé une start-up dénommée OhmeX-Services destinée à

porter le développement de ce projet dont l'objectif est la fabrication d'un modèle de présérie opérationnel dès l'année 2024.

Le geo-market :

Les clients naturels de Dolfines sont soit les opérateurs énergéticiens O&G qui peuvent être des IOC (International Oil Companies) soit des NOC (National Oil Companies) telles que ARAMCO, ADNOC, SONATRACH ou PETROBRAS.

Ces clients sont localisés soit dans la région NAME (North Africa Middle East) soit au Brésil. Dolfines est présente physiquement dans ces régions et bénéficie donc de l'aspect proximité.

Ces gros clients sont aussi ceux qui ont aujourd'hui les moyens de pénétrer le marché des énergies renouvelables. Ils le font avec beaucoup de détermination pour la plupart. C'est particulièrement vrai au Moyen Orient et en particulier aux UAE qui verra l'organisation de la COP28 à la fin 2023 à Dubaï. Le groupe va élargir sa bibliothèque de services en intégrant des produits techniques nouveaux et digitaux pour répondre aux énormes besoins à venir de l'industrie dans le domaine de la transition énergétique.

La croissance du groupe se fera non seulement de manière organique, mais également par croissance externe. Des acquisitions ciblées, cohérentes en termes de métier et en termes de géo-market seront lancées.

Les produits et les services :

Le groupe Dolfines se présente délibérément sur les services du conseil, de l'audit et de l'expertise pour toutes les industries liées de près ou de loin à l'énergie. Les demandes de nos clients sont de plus en plus pointues et spécifiques et requièrent méthode et expertise intelligente.

L'objectif de la société est d'apporter toutes les garanties dans le domaine de l'expertise intellectuelle requise par les nouvelles problématiques des développeurs et sociétés de services (EPCI ou associés) pour répondre aux questions de :

- Training et formation dans tous les domaines de l'expertise du groupe
- Expertises techniques
- Audits et inspections
- Conseils et recommandations
- Analyses et conseil RSE (responsabilité sociétale des entreprises) aux entreprises et gros projets
- Conseils stratégiques aux entreprises du secteur énergétique
- QHSE (Qualité, Santé, Sécurité et protection de l'environnement
- Sciences de l'environnement pour les industriels liés au secteur des énergies,
- Management de l'information liée et développement d'outils digitaux nécessaires

Le sujet de la maintenance lourdes des installations éoliennes offshore sur la base de l'outil OHMe fera l'objet d'un développement particulier dans le cadre de la société OhmeX-Services nouvellement créée. Les modalités de développement extrêmement ambitieux de cette société seront définies dans un proche avenir.

En conclusion, le groupe DOLFINES se donne pour objectif de générer à nouveau de la valeur pour ses actionnaires en déployant ses efforts industriels et des moyens financiers, de manière déterminée sur les produits et services précédemment définis.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

2.1 Augmentation de capital réalisée au profit d'un fournisseur :

Etant préalablement rappelé que le 8 septembre 2022, le Conseil d'administration :

- a décidé de la mise en œuvre de la 6ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, lui permettant d'autoriser une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, notamment au profit les sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans le secteur des énergies fossiles, des énergies renouvelables, ou des infrastructures énergétiques terrestres ou marines, pour un montant de souscription individuel minimum de 20.000 euros (prime d'émission incluse), et
- a délégué tous pouvoirs au Président Directeur Général à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une compensation de créances, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions.

Le 9 janvier 2023, un fournisseur titulaire d'une créance certaine, liquide et exigible sur la Société arrêtée à la somme de 187.920 €, consécutive au non-paiement de factures, a émis le souhait d'être compensé de sa créance par l'émission d'actions nouvelles.

Après avoir eu confirmation que ce fournisseur entrait dans les catégories d'investisseurs visées par la 6ème résolution susvisée, le 13 janvier 2023, usant de la délégation du Conseil du 8 septembre 2022, le Président-Directeur Général a, en conséquence, décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 187.920 euros par l'émission de 18.792.000 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, dont la souscription, à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, est intégralement réservée à ce fournisseur.

Cette émission d'actions nouvelles a porté le nombre d'actions composant le capital de la Société de 265.056.262 actions à 283.848.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 €, en conséquence le capital social a été porté de 2.650.562,62 € à 2.838.482,62 €.

2.2 Tirage de la Ligne NEGMA

Conformément au contrat relatif à l'émission d'OCABSA, conclu, le 15 juin 2021 et modifié par avenant du 8 avril 2022, avec la société NEGMA GROUP LTD, au cours du premier trimestre 2023 :

- la Société a procédé à un tirage correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.
- 11 demandes de conversions ont été faites par NEGMA traduites par l'émission de 200.000.000 d'actions nouvelles.

Au 31 mars 2023, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de la Société de 283.848.262 actions à 483.848 262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.838.482,62 € à 4.838.482,62 €

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) DOLFINES NEW ENERGIES SAS

La Société détient 100% de la SAS DOLFINES NEW ENERGIES.

Au titre de l'exercice écoulé, DOLFINES NEW ENERGIES :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 13.373 euros ;
- sa situation nette s'élève à -31.712 euros.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée, ils ont été provisionnés à 100% au cours des exercices précédents.

(b) DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil Limitada est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil Limitada :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 3.110.279 BRL (575.434 €)
- A fait un bénéfice de 372.670 BRL (66.093 €)
- Sa situation nette s'élève à 305.882 BRL (54.248 €)

(c) FEUMAG HOLDING COMPANY LIMITED

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'a plus la charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

(d) 8.2 FRANCE SAS

La Société détient 100% de 8.2 FRANCE SAS acquise en septembre 2021

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 871.352,17 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés sur l'exercice 2021 à 113.765,95 €. Ceux-ci font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 FRANCE :

- a réalisé un chiffre d'affaires de 3.313.638 €,
- a fait une perte de 114.164 €,
- a une situation nette qui s'élève à 312.112 €

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

(e) 8.2 MADRID DOLFINES Slu

Cette filiale espagnole créée en juin 2022, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 3.000 €.

Au titre de l'exercice écoulé, la société 8.2 MADRID DOLFINES

- a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €,
- a fait une perte de 53.215 €,
- a une situation nette qui s'élève à -50.215 €

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

4. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2022 est de 21 salariés dont 15 au siège social.

5. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2022, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024. Compte tenu de la crise sanitaire BPI France a différé le règlement de deux échéances en 2020 reportant ainsi la fin du remboursement de ce prêt au 30 septembre 2024.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 196.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 300.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 19 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 250.581,35 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de la BNP d'un montant initial de 100.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 20 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 89.633,43 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 800.000,00 euros. Le terme du plan de remboursement est en cours.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 760.949,20 euros.

- Une émission d'obligations convertibles sous forme de Green Bond :

Green Bonds 2021

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, sur délégation de compétence de l'assemblée générale, mille cinq cents (1.500) obligations échangeables en actions Dolfines d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de 786.857 € en nominal et 60.464 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2022, le capital restant dû est de 69.909 € et les intérêts de base versés sur les exercices 2021 et 2022 s'élèvent à 193.940 €

Green Bonds 2022

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bonds » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bonds a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 176.525,08 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Au 31 décembre 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bonds » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000 €
- durée : 24 mois
- rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de 633.151 € en nominal et 133.320 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 986.849 €, les intérêts de base versés à 133.320 €.

- Une émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions (OCABSA)

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au cours de l'exercice 2022 :

- la Société a procédé à cinq demandes de tirage pour un total de 6.135.000 euros, dont 2.005.000 € correspondants à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA. Ces frais d'émission ont été comptabilisés en charges financières sur l'exercice et, 30.000 € au titre d'honoraires.

Ces tirages correspondent à l'émission par la Société de 2.454 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés et 39.306.248 bons de souscription d'actions.

- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA correspondant à l'émission de 245 910 714 actions de la Société d'une valeur nominale de 0,01 €.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élève à 0 €

6. RESULTATS – AFFECTATION

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 9.163.944 euros au 31 décembre 2022 contre 7.266.405 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 4.163.083 euros contre 3.929.751 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont atteint au total 5.699.246 euros contre 4.802.994 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont atteint au total 7.119.079 euros contre 6.288.766 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 1.419.812 euros contre un montant négatif de 1.485.772 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 2.585.182 euros contre un montant négatif de 134.463 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 4.004.994 euros contre un montant négatif de 1.620.235 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 à un montant négatif de 72.663 euros contre un montant positif de 64.543 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait ressortir une **perte nette de 4.077.658 euros** contre une perte nette de 1.555.845 euros l'exercice précédent.

6.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2022 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 s'élève à la somme de 4.077.657,69 euros,
- Le compte "report à nouveau" présente un solde à 0 euros au 31 décembre 2022,
- Le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 19.146,00 euros au 31 décembre 2022,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- La perte nette d'un montant de 4.077.657,69 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de 0,00 euros à (4.077.657,69) euros.

7. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

7.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au 31 décembre 2022 et à la date du présent rapport, aucun salarié ne détient directement ou indirectement de participation à titre nominatif dans le capital de la Société.

7.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2022, la Société n'a pas émis de valeurs mobilières relevant des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

8. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021 le capital social de la Société s'élevait à 9.572.774 euros, divisé en 19.145.548 actions ordinaires de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

- Le 19 juillet 2022, les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé aux termes de sa deuxième résolution de procéder à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.

A l'issue de cette réduction de capital, le capital s'élevait à 191.455,48 €, et était divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées.

- Au cours de la période du 27 juillet au 31 décembre 2022, la société a réalisé plusieurs augmentations de capital pour un montant total de 2.459.107,14 euros par voie de création de 245.910.714 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société s'élève donc à 2.650.562,62 euros, divisé en 265.056.262 actions de 0,01 euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

8.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

8.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, au 31 décembre 2022, le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 0,24 % au 31 décembre 2022.

La répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2022 est la suivante :

	Rate	Capital in €	Nombres d'actions
MANAGEMENT DOLFINES	0,24%	6 227,32	622 732
OTHER REGISTERED SHAREHOLDERS	0,16%	4 348,05	434 805
FLOATING	99,60%	2 639 987,25	263 998 725
TOTAL	100,00%	2 650 562,62	2 650 056 262

A la date du présent rapport, Monsieur Jean Claude BOURDON détient 0,13% du capital social de la Société, les actionnaires inscrits au nominatif 3,97% et l'actionnariat flottant 95,90%

8.2.2 Droits de vote

Au 31 décembre 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	1 057 537	1 786 297	0,40%	0,67%
Flottant	263 998 725	263 998 725	99,6%	99,3%
Total	265 056 262	265 785 022	100,0%	100,0%

A la date du présent rapport, suite à des augmentations de capital par création de 218.792.000 actions nouvelles à 0,01 € chacune sur le 1^{er} trimestre 2023, soit un montant de 2.187.920 euros, le capital s'élève à 4.838.482,62 € divisé en 483.848.262 actions de 0,01€, et la répartition des droits de vote est la suivante :

	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	19 849 537	20 578 297	4,1%	4,25%
Flottant	463 998 725	463 998 725	95,9%	95,75%
Total	483 848 262	484 577 022	100,0%	100,0%

8.2.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2022 et à la date du présent rapport, la Société détient 1 574 actions inscrites au nominatif.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Au 31 décembre 2022, le solde est de 140.000 actions auto-détenues pour un montant global de 980 euros (calculé au cours de clôture du 30/12/2022).

Mise en œuvre d'un Programme de Rachat d'actions

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 dans sa 7^{ème} résolution, le Conseil d'administration de la Société, réuni le 9 août 2021, a décidé la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions et a délégué à son Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre ce programme.

❖ **Montant maximum alloué, nombre maximal, caractéristiques des titres concernés, prix maximum de rachat**

- Titres concernés : actions ordinaires
- Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'assemblée générale : 10% des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant)
- Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre du programme de rachat : 1.914.555 actions
- Prix maximum d'achat : 10 euros par action (hors frais et commissions)
- Montant maximum affecté pour les besoins du présent programme : 1.500.000 actions.

❖ **Durée du programme de rachat**

L'autorisation de rachat d'actions conférée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021 est consentie pour une durée de 18 mois à compter de cette assemblée, soit jusqu'au 29 décembre 2022.

Au 31/12/2022, le solde est de 284.008 actions

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

Achats	:	375.000 actions
Ventes	:	-136.896

Soit un solde au 31 décembre 2022 de 284.008 actions détenues pour un montant global de 1.988,06 euros (calculé au cours de clôture du 30/12/2022).

8.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2022.

9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2022, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

10. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

11. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

13. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la Société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales,
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse,
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques.

14. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

15. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons que les mandats de Messieurs Benoît VERNIZEAU et Yann LEPOUTRE arrivent à leur terme lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous vous proposons de ne pas soumettre à l'assemblée générale le renouvellement de ces mandats et de proposer la nomination en qualité d'administrateur de :

- Rudolph HIDALGO, né le 30 juin 1963 à Beni Saf (Algérie) de nationalité française, demeurant 12, allée des Plumassiers 77600 Bussy Saint Georges
- Jean-François CARMINATI, né le 20 septembre 1957 à Saint Maur des Fossés (94) de nationalité française, demeurant 88 avenue Jean-Jaurès 92120 Montrouge

pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

16. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution d'une rémunération au profit des administrateurs indépendants pour un total annuel de 18.000 euros.

17. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

18. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin d'accompagner la stratégie de la Société, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de consentir au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétences et/ou de pouvoirs, lesquelles sont détaillées dans un rapport spécifique, dont notamment une compétence à l'effet de réaliser des augmentations de capital dans le cadre d'opérations de croissance externe.

19. REGROUPEMENT D' ACTIONS ET REDUCTION DU NOMINAL

Afin d'améliorer la visibilité de l'action Dolfines et de réduire le nombre d'actions en circulation qui ne semble pas adapté à la taille de notre Société, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de procéder à un regroupement d'actions de la Société immédiatement suivi d'une réduction de la valeur du nominal.

20. ARRETE DE L'ORDRE DU JOUR, DU TEXTE DES RESOLUTIONS ET DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Nous vous proposons de réunir les actionnaires de la Société en assemblée générale mixte le mercredi 28 juin 2023 à 10h30 à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour ainsi libellé :

A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration relatifs aux utilisations au cours de l'exercice 2022 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires ;
4. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
6. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes relatifs aux augmentations de capital réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
7. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;

8. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Approbation des dépenses non déductibles – situation des capitaux propres ;
9. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
10. Information sur l'usage au cours de l'exercice 2022 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale ;
11. Nomination de Rudolph HIDALGO en qualité d'administrateur ;
12. Nomination de Jean-François CARMINATI en qualité d'administrateur ;
13. Fixation de la rémunération à accorder aux administrateurs indépendants de la Société pour l'exercice 2023 ;
14. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions.

B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :

15. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
16. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ;
17. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou valeurs mobilières en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
18. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier ;
19. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
20. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ;

21. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale ;
22. Fixation du montant global des délégations conférées aux termes des 16ème à 20ème résolutions ;
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des 16ème à 20ème résolutions ;
24. Regroupement des actions de la Société ;
25. Réduction de la valeur nominale des actions, sous condition de la réalisation préalable du regroupement des actions de la Société ;
26. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
27. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ;
28. Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
29. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 27ème et 28ème résolutions ;
30. Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
31. Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise ;
32. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues ;
33. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil quitus de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En euros)

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	2 650 563	9 572 774	9 272 774	6 418 593	6 364 170
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	2 650 563	9 572 774	9 272 774	6 418 593	6 364 170
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	4 163 083	3 929 751	2 525 286	6 030 818	7 149 218
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3 786 490)	(1 548 169)	(2 156 148)	(1 366 471)	(405 623)
Impôts sur les bénéfices		152	11 754	153	2 446
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(4 077 658)	(1 555 845)	(2 258 519)	(2 661 855)	(276 322)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions		(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions		(0)	(0)	(0)	(0)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	21	27	21	39	38
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 118 098	1 864 224	1 288 962	2 641 714	3 100 537
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	668 843	592 162	420 802	755 816	850 266

Annexe 2

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

		Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
		O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	144						71	32						27
Montant total des factures concernées TTC	-393 521 €	-840 €	-15 472 €	-105 769 €	-143 381 €	-265 462 €	528 546 €	43 192 €	6 867 €	1 726 €	107 794 €	159 579 €		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	9,61%	0,02%	0,38%	2,58%	3,50%	6,48%								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							12,23%	1,00%	0,16%	0,04%	2,49%	3,69%		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues		18												
Montant total des factures exclues TTC		418 397 €												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois						☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois							

Annexe 3

Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

		Article D. 4411.- II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 4411.- II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
		O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées							140						75
Montant cumulé des factures concernées TTC des factures concernées			-186 326 €	-203 030 €	-143 144 €	-142 421 €	-674 922 €		849 567 €	1 024 067 €	250 857 €	144 697 €	2 269 188 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC du montant total des			4,55%	4,96%	3,50%	3,48%	16,48%						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC								19,65%	23,69%	5,80%	3,35%	52,49%	

DOLFINES

Société anonyme au capital de 4.838.482,62 euros
Siège social : 12, Avenue des Prés – 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0014004QZ9 – ALDOL

(La "Société")

Certifié conforme
SC Bourdon
P.D.G.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A L'ASSEMBLEE GENERALE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les informations présentées constituent le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration en liaison avec la Direction Financière et Administrative de la Société, puis approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 25 avril 2023.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe de gouvernance de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la définition des orientations stratégiques de la Société et la défense de l'intérêt social. Il a en conséquence pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société, la détermination de son mode d'organisation, le contrôle de l'action du directeur général et l'information des actionnaires et des marchés.

Le Conseil d'administration garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

La Charte du Conseil d'administration a été mise à jour et modifiée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 17 avril 2018.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation en 2022.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

1.2.1 Composition du Conseil d'administration

Au 1^{er} janvier 2022, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Dominique MICHEL, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- M. Benoît VERNIZEAU, Administrateur
- M. Yann LEPOUTRE, Administrateur.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration n'a pas été modifiée.

Statutairement, la durée des fonctions des Administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat (article 14 des statuts de la Société).

Le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans n'est pas supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Il est à noter qu'en 2022, les Administrateurs de la Société se sont majoritairement réunis en Conseil d'administration en conférence téléphonique.

Les Administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion et à leur prise de décision.

Le Président du Conseil d'administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des Administrateurs ou des actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas Administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'administration ; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre Administrateur. Chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions de la Charte du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est en temps normal pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- Arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Statutairement, le fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'administration sont définis aux articles 14, 15, 16, 17 des statuts de la Société.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission (article 18.1 des statuts de la Société).

1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois sur convocation de son Président.

➤ Le Conseil d'administration en date du 28 avril 2022 a notamment :

- arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2021 et les termes de l'ensemble des rapports du Conseil d'administration à soumettre à l'assemblée ;
- procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie, conclue ou terminée au cours de l'exercice 2021 ;
- Proposé à l'assemblée générale mixte, la reconstitution des fonds propres ;
- proposé le renouvellement des fonctions des administrateurs dont le mandat arrivait à échéance lors de la prochaine assemblée générale ;
- convoqué une assemblée générale mixte, en a fixé l'ordre de jour, et a arrêté le texte des résolutions.

- Le Conseil d'administration en date du 30 juin 2022, réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a :
 - Décidé d'opter pour la non-dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, et de n'y apporter aucune limitation particulière ;
 - Décidé de renouveler le mandat de Président du Conseil et de Directeur Général de Monsieur Jean-Claude BOURDON, et ce, pour une durée de six (6) ans, conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Le Conseil d'administration en date du 27 juillet 2022 a :
 - usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, constaté que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués ;
 - usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2021, subdélégué au président-directeur général ou au directeur général délégué tous pouvoirs à l'effet de réaliser et constater l'augmentation de capital de 32.857,14 euros par l'émission de 3.285.714 actions correspondant à la conversion des 92 obligations par la société NEGMA, de modifier l'article 6 des statuts.
- Le Conseil d'administration en date du 8 septembre 2022
Usant de la délégation de compétence qui lui a été donnée par la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 :
 - A décidé de sa mise en œuvre pour :
 - permettre à la Société de respecter les obligations qui lui incombent au titre du contrat du 15 juin 2021 signé avec NEGMA GROUP modifié par avenant du 8 avril 2022, s'agissant des demandes de conversion d'obligations convertibles ;
 - autoriser au Conseil d'administration d'augmenter le capital par l'émission d'actions nouvelles à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, notamment au profit les sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans le secteur des énergies fossiles, des énergies renouvelables, ou des infrastructures énergétiques terrestres ou marines, pour un montant de souscription individuel minimum de [20.000] euros (prime d'émission incluse).
 - déléguer tous pouvoirs au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué agissant séparément, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une compensation de créances, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par cette résolution, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société
 - décidé de déléguer au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué, agissant séparément, dans le cadre de cette mise en œuvre, tous pouvoirs aux fins de :
 - Déterminer dans les conditions légales les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme au capital des valeurs mobilières ;
 - Suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois (3) mois ;

- Procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions ;
 - Assurer ultérieurement la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société émises en application de la présente délégation et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles applicables ;
 - Prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission des valeurs mobilières ainsi émises à la cote du marché Euronext Growth à Paris et de tout autre marché sur lequel les actions de la Société seraient alors cotées.
- approuvé l'ouverture d'une filiale une Espagne dénommée 8.2 MADRID DOLFINES Slu, au capital de 3.000 euros détenu à 100% par DOLFINES SA, dont l'objet social est : Conseils et services techniques dans le secteur des énergies renouvelables.
 - examiné la situation commerciale et organisationnelle de la Société ;
 - approuvé le projet d'acquisition de 100% du capital et des droits de vote d'une société dont l'activité bureau d'étude et d'expertise dans le contrôle et la maintenance prédictive faisant appel aux techniques suivantes : mesures et analyses vibratoires, thermographie infrarouge et vidéo endoscopie ; ainsi que les modalités de paiement qui pourraient être proposées et, donné pouvoir au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué de la Société aux fins de formaliser une offre conforme aux modalités que le conseil d'administration aura décidées, négocier et finaliser les termes définitifs d'une transaction compte-tenu des audits qui auront été réalisés.
- Le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2022 a :
- approuvé la suspension de l'acquisition, objet du projet examiné lors de la séance du Conseil du 8 septembre 2022 ;
 - pris acte de la marche des affaires ;
 - Pris acte de l'avancée du budget 2023.

1.4 LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DATE D'ECHEANCE DES MANDATS

Cette liste est établie au jour de rédaction du rapport

ADMINISTRATEURS	ECHEANCE MANDAT
Dominique MICHEL	AG - comptes 2027
Jean Claude BOURDON	AG - comptes 2027
Martin FERTE	AG - comptes 2027
Benoît VERNIZEAU	AG – comptes 2022
Yann LEPOUTRE	AG - comptes 2022

Le décalage des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration.

Trois Administrateurs sur cinq composant le Conseil d'administration sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 60 % des membres du Conseil d'administration.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Claude BOURDON, Dominique MICHEL et Martin FERTE ont été renouvelés lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022, et ce pour six ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Yann LEPOUTRE et Benoît VERNIZEAU, viennent à échéance lors l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il sera proposé à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- ❖ le non-renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Yann LEPOUTRE et Benoît VERNIZEAU
- ❖ la nomination en qualité de nouveaux administrateurs de :
 - Rudolph HIDALGO, né le 30 juin 1963 à Beni Saf (Algérie) de nationalité française, demeurant 12, allée des Plumassiers 77600 Bussy Saint Georges
 - Jean-François CARMINATI, né le 20 septembre 1957 à Saint Maur des Fossés (94) de nationalité française, demeurant 88 avenue Jean-Jaurès 92120 Montrougepour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2028.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2022, le Conseil d'administration a procédé au renouvellement des fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Jean-Claude Bourdon, elles viennent à expiration à la date de sa fin de mandat d'administrateur, soit de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

1.5 DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 18.2 des statuts, le Conseil d'administration a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration qui prend le titre de Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions. En conséquence, il a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Claude BOURDON occupe les fonctions de Président Directeur Général depuis le 29 mars 2017, date de sa nomination par le Conseil d'administration. Son mandat a été renouvelé pour six années lors de la réunion du Conseil d'administration du 30 juin 2022, il expirera lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2027.

1.6 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration détermine le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration. Ce montant global est réparti entre l'ensemble des Administrateurs.

Au titre des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucune rémunération aux membres de son Conseil d'administration.

Autres rémunérations

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats de la Société et de l'atteinte des objectifs fixés.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont définis par un contrat de travail ou une convention réglementée.

Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux indépendants.

Identité	Fonction	Fixe	Variable	BSA (Nbre)
JC Bourdon	Administrateur, Président Directeur Général	Non	Non	2 100 000
Y. Lepoutre	Administrateur, Directeur Général Délégué	Oui	Non	800 000
M. Ferté	Administrateur	Non	Non	60 000
D. Michel	Administrateur	Non	Non	0
B. Vernizeau	Administrateur	Non	Non	0

1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL OU ADMINISTRATEUR

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux ou Administrateur de la Société.

Nom	Fonctions exercées au sein de la Société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Jean-Claude BOURDON	Président du Conseil Administrateur et Directeur Général	- Président de DOLFINES NEW ENERGIES SAS - Président de JESSYCO SAS - Président de FACTORIG SA
Dominique MICHEL	Administrateur	- Administrateur de GEOCORAIL
Martin FERTE	Administrateur	- Membre du Conseil de Surveillance d'AFRIK ASSUR - Vice-président de SIACI & PARTNERS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois) - Administrateur de 2 RS Luxembourg (SA de droit

		Luxembourgeois)
Benoît VERNIZEAU	Administrateur	- NEANT
Yann LEPOUTRE	Administrateur et Directeur Général Délégué	- Président de CONCYNERGY - Représentant de DOLFINES SA, Administrateur de FACTORIG SA - Représentant de DOLFINES SA, Présidente de 8.2 France - Administrateur de Dockstr AB, Stockholm, Suède

1.8 PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

A la date du présent rapport, sur la base des déclarations des Administrateurs et du registre des actions détenues au nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants détiennent 0,13 %, soit un total de 622.732 actions de la Société selon la répartition suivante :

- Jean-Claude BOURDON 608.152
- Dominique MICHEL 14.580

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que les conventions, visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

2.1.1 Se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, afin que cette dernière y domicilie son siège social. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2006.

Dans le cadre du déménagement du siège social de DOLFINES SA le 17 décembre 2020, un second avenant de reconduction à la nouvelle adresse du 12, avenue des Prés à Montigny Le Bretonneux (78180) a été signé en date du 17 décembre 2020 entre la Société et DOLFINES NEW ENERGIES SAS. Cet avenant met fin de facto au premier avenant datant du 26 décembre 2007.

- Une convention de trésorerie tripartite avec sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS et la société FACTORIG SA (ex SOFINDEL) signée le 3 décembre 2012 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.
- Une convention d'abandon de compte courant, approuvée par le Conseil d'administration du 25 février 2019, avec une clause de retour à meilleure fortune limitée à cinq (5) ans, consentie par DOLFINES au bénéfice de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, filiale à 100% de DOLFINES, portant sur un montant de 21.000 euros a été signée le 31 décembre 2018.
- Une convention d'assistance technique et de conseil au bénéfice de DOLFINES avec la société JESSYCO, SAS au capital de 5.000 euros, sise 31 rue Hector Berlioz 78960 Voisins le Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 851 577 247, représentée par son Président Jean-Claude BOURDON a été approuvée par le Conseil d'administration du 16 avril 2019 et signée ce même jour.

Cette convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, du fait que Monsieur Jean-Claude BOURDON est à la fois Président de la Société et celui de la Société JESSYCO.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er octobre 2019, mettant fin de facto aux deux conventions approuvées par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017 portant sur le contrat de travail, les conditions de rémunérations, le bénéfice du régime collectif de prévoyance et couvertures santé au profit de Monsieur Jean-Claude BOURDON et sa famille dans l'exercice de son mandat social exercé chez DOLFINES au même titre qu'un salarié.

Pour cette prestation facturée mensuellement, le montant des honoraires pris en charge au titre de l'exercice 2022 s'élève à 177.322,50 € hors taxes, dont 64.395 € au titre de la régularisation du taux de facturation couvrant la période de mai 2021 à mars 2022, cette dernière approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration dans sa séance du 8 septembre 2022.

- Une convention de gestion avec sa filiale DIETSWELL Do Brasil Servicos Offshore Ltda signée le 12 décembre 2021 ayant pour objet l'apport de prestations de conseil et d'assistance par DOLFINES SA constituées par :
 - o Support managérial : Ressources humaines, comptabilité et finance, politiques informatique et QHSE ;
 - o Support ponctuel : à la demande de sa filiale selon ses besoins
 - o Support continu : concerne les activités hébergées chez Dolfines et dont les services bénéficieront également à sa filiale.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature, elle est résiliable à tout moment.

2.1.2 Se sont conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Une convention de trésorerie avec sa filiale 8.2 FRANCE SAS signée le 24 mars 2022 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature.

- Une convention d'intégration fiscale avec sa filiale 8.2 FRANCE SAS signée le 1er avril 2022 ayant pour objet l'attribution à DOLFINES SA de se constitue seule redevable de l'impôt sur les sociétés, et de toutes impositions dues par le groupe formé par elle-même et la Société par Actions Simplifiée filiale à 100%, 8.2 France, en application des dispositions de l'article 223-A du Code Général des Impôts.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2022, sa durée d'application est de cinq ans.

- Une convention de gestion avec sa filiale 8.2 FRANCE SAS signée le 1er avril 2022 ayant pour objet l'apport de prestations de conseil et d'assistance par DOLFINES SA constituées par :
 - o Support managérial : Ressources humaines, comptabilité et finance, politiques informatique et QHSE ;
 - o Support ponctuel : à la demande de 8.2 France selon ses besoins
 - o Support continu : concerne les activités hébergées chez Dolfines et dont les services bénéficieront également à 8.2 France.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2022 et conclue pour une période indéterminée, elle est résiliable à tout moment.

- Une convention de trésorerie avec sa filiale 8.2 Madrid Dolfinas signée le 10 juin 2022 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature.

- Une convention de gestion, d'assistance administrative et technique avec sa filiale 8.2 MADRID DOLFINES Slu, signée le 10 juin 2022 ayant pour objet l'apport de prestations de conseil et d'assistance par DOLFINES SA facilitant l'administration et l'exploitation de sa filiale, elle consiste en :
 - o Support managérial : Ressources humaines, comptabilité et finance, politiques informatique et QHSE ;
 - o Support ponctuel : à la demande de 8.2 Madrid Dolfinas selon ses besoins
 - o Support continu : concerne les activités hébergées chez Dolfinas et dont les services bénéficieront également à 8.2 Madrid Dolfinas.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de la date de signature, elle est résiliable à tout moment.

2.1.3 Se sont terminées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- NEANT

2.1.4 Se sont conclues depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- NEANT

Nous vous rappelons enfin que conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés, et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

2.2 DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 du Code de commerce et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 1**.

2.3 DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires et de délibérations aux assemblées générales sont définies aux articles 21 et 22 des statuts mis à jour lors de l'assemblée générale mixte du 23 mars 2018.

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au paragraphe 2.4.3 du présent rapport.

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

2.4.1 Cession et transmission des actions (article 10 des statuts de la Société)

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2.4.2 Offre publique obligatoire (article 12 des statuts de la Société)

Tant que les titres émis par la Société sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, le franchissement direct ou indirect du seuil de 50% des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donne lieu à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.4.3 Droit de vote (article 21.4 des statuts de la Société)

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription au nominatif, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

2.5 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Ils ont pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

2.5.1 Commissaire aux comptes Titulaire

Cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris
Représenté par Monsieur Benoît Grangé

2.5.2 Commissaire aux comptes Suppléant

Monsieur Vincent Pajot
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris

2.5.3 Mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'assemblée générale mixte du 12 juin 2018 a renouvelé pour 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats :

- du Cabinet GRANGE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes Titulaire
- de Monsieur Vincent PAJOT, Commissaire aux comptes Suppléant

2.5.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2022 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 s'établissent à 18.190,50 € HT.

Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

AUTORISATIONS ET DELEGATIONS DE COMPETENCES DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	11 AGE	26 mois	Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14 . Plafond global de 20.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 11, 12, 13 et 14	Suppression du DPS et offre au public. En une ou plusieurs fois. Faculté d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com., sans pouvoir être inférieur au nominal.	Conseil du 07/09/2021 Utilisée à Hauteur de 2.000.000 €	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier	12 AGE	26 mois	Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14 et dans la limite fixée par L. 411-2 II c. monétaire et financier, soit 20 % du capital social par période de 12 mois. Plafond global de 20.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 11, 12, 13, 14.	Suppression du DPS au profit des investisseurs désignés. En une ou plusieurs fois. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com. Actions émises avec ou sans prime.	CA du 07/09/2021 Utilisée à Hauteur de 2.000.000 € (12° résolution)	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	14 AGE	26 mois	Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14 . Plafond global de 20.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 11, 12, 13 et 14	Suppression du DPS et réservée aux établissements de crédit, fonds d'investissement, etc. Prix d'émission des actions émises au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 30%.	NEANT	
Autorisation au conseil d'administration, pour chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 11 ou 12 ou 13, de déroger aux conditions de fixation du prix	15 AGE	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 12 mois	Prix d'émission des actions ordinaires au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale d'une action à la date d'émission . Prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital telle que la somme perçue immédiatement majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit au moins égale au prix d'émission des actions.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 10, 11, 12, 13 et 14	16 AGE	26 mois	Dans les 30 jours de la clôture et dans la limite de 15% de l'émission initiale. Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13 et 14	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021						
Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Fixation du montant global des délégations conférées par les résolutions n° 10, 11, 12, 13 et 14	17 AGE		Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14 Plafond global de 20.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 11, 12, 13 et 14		Conseil du 07/09/2021 Utilisée à hauteur de 4.000.000 € (11 ^e & 12 ^e résolutions)	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	18 AGE	26 mois	Plafond autonome de 10.000.000 € montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existants	Atribution d'actions gratuites nouvelles et/ou élévation de la valeur nominale des actions existantes. Pas de rompus.		
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des bons de souscription d'actions (BSA) au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le CA viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions.	19 AGE	26 mois	Plafond de 2.000.000 de BSA donnant droit à 2.000.000 d'actions au maximum, plafond global pour les résolutions n° 19 et 20 (21 ^e résolution)	Suppression du DPS. Prix d'émission des BSA libre et même à titre gratuit. Prix de souscription des actions au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20% ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation. Exercice des BSA au plus tard dans les 10 ans de leur émission sous peine de caducité. BSA cessibles.	Conseil du 07/09/2021 Utilisée à Hauteur de 1.000.000 BSA	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	20 AGE	26 mois	Plafond global de 2.000.000 actions pour les résolutions n° 19 et 20 et dans la limite du tiers du capital social (résolution n° 21)	Suppression du DPS. Réserve aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux. Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie. Aussi longtemps que les actions seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce, sans pouvoir être inférieur au montant de la valeur nominale de l'action. La durée de validité des options est fixée à 10 ans à compter de leur attribution.	NEANT	
Fixation du montant global des délégations conférées par les résolutions n° 19 et 20	21 AGE		Plafond global de 2.000.000 d'actions d'une valeur nominale de 1 € pour les résolutions n° 19 et 20		NEANT	
Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégorie de bénéficiaires	22 AGE	26 mois	Plafond global de 900.000 actions d'une valeur nominale de 1 €	Suppression du DPS. Réserve aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux détenant moins de 10% du Capital. (bénéficiaires limités à une détention maximum de 10% du capital). Attribution des actions gratuites au terme d'une période d'activité de (1) an à compter décision d'attribution (période d'acquisition) -Action incessible pendant la période d'acquisition A compter de l'attribution définitive des Actions Gratuites, les Bénéficiaires devront conserver lesdites Actions Gratuites pendant une durée égale à un (1) an (Période de Conservation).	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2021					
Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation
Emission d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions au profit de la société NEGMA GROUP LTD :	25 AGE				Conseil du 29/06/2021 Utilisée dans son intégralité pour 36.000.000 €

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2022					
Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation
Autorisation au conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues	5°	18 mois	Plafond de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois	Aucune	NEANT
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	6	18 mois	Plafond global de 10.000.000 € pour les résolutions n° 10, 11, 12, 13, 14. Plafond global de 20.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 11, 12, 13, 14. Interdiction d'émettre des actions de préférence.	Suppression du DPS et réserve aux investisseurs recherchant une réduction d'IR (investissement mini de 10k €), sociétés qui investissent dans des PME pour permettre une réduction d'IR (investissement mini de 20k €), fonds d'investissement dans des PME pour réduction d'IR (investissement mini de 20k €), sociétés ou fonds dans des sociétés de croissance (investissement mini de 50k €), investisseurs dans l'énergie (investissement mini de 20k €), etc. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%.	CA du 08/09/2022 Utilisée pour 2.026.250 € par émission de 202.625.000 actions

CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS

C.G.A. S.A.R.L.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
COMPAGNIE DE PARIS

CAPITAL 100 000 €
R.C.S. PARIS 399 489 871

20, BOULEVARD MALESHERBES

PARIS 8E

TÉLÉPHONE : 01 42 65 37 44

bgrange@cabinetgrange.com

Certifié Conforme
T. Bourdon
P.D.G.

DOLFINES

Société Anonyme au capital social de 4.838.482,62 euros

12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux

428 745 020 RCS Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société DOLFINES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOLFINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes 3) Immobilisations incorporelles, 4) Immobilisations corporelles, 5) Immobilisations en cours, et 6) Provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables retenues par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, telles qu'elles sont exposées dans l'annexe légale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

DOLFINES

31/12/2022

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2023

C.G.A. SARL

Benoît GRANGÉ


Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

ARRETE COMPTABLE

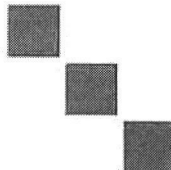
Exercice

du **01/01/2022** au **31/12/2022**

DOLFINES SA

12 Avenue des Près
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
N° SIRET : 42874502000019 APE : 7112B

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



Bilan Actif

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	5 825 300	1 161 784	4 663 516	3 532 622
Concession, brevets et droits similaires	290 804	234 095	56 708	43 852
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 116 103	1 395 879	4 720 224	3 576 474
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		
Autres immobilisations corporelles	281 998	258 004	23 994	24 326
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 910 479	17 886 485	23 994	24 326
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 005 595	1 845 799	1 159 796	1 148 416
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	239 224		239 224	118 614
TOTAL immobilisations financières :	3 244 819	1 845 799	1 399 020	1 267 029
ACTIF IMMOBILISÉ	27 271 402	21 128 164	6 143 238	4 867 830
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	8 242		8 242	15 634
Créances clients et comptes rattachés	1 145 180	418 797	726 383	1 662 132
Autres créances	784 367	22 778	761 590	437 830
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 937 789	441 575	1 496 214	2 115 596
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 456 821		1 456 821	212 571
Charges constatées d'avance	52 355		52 355	67 071
TOTAL disponibilités et divers :	1 509 176		1 509 176	279 643
ACTIF CIRCULANT	3 446 965	441 575	3 005 390	2 395 239
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	15 316		15 316	3 336
TOTAL GÉNÉRAL	30 733 683	21 569 739	9 163 944	7 266 405

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Bilan Passif

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 650 563	2 650 563	9 572 774
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	4 838 198	4 008 863
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	19 146	357 572
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau		(10 949 435)
Résultat de l'exercice	(4 077 658)	(1 555 845)
TOTAL situation nette :	3 430 437	1 434 118
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	29 074	6 320
CAPITAUX PROPRES	3 459 511	1 440 438
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	1 672 868
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	1 672 868
Provisions pour risques	15 316	3 336
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 316	3 336
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	1 056 758	856 766
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 069	205
Emprunts et dettes financières divers	1 297 364	1 488 166
TOTAL dettes financières :	2 357 191	2 345 137
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	988 392	657 000
Dettes fiscales et sociales	645 247	935 898
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 732	181 630
TOTAL dettes diverses :	1 644 371	1 774 528
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		16 437
DETTES	4 001 562	4 136 102
Ecarts de conversion passif	14 687	13 660
TOTAL GÉNÉRAL	9 163 944	7 266 405

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Compte de Resultat (Première Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 163 083		4 163 083	3 929 751
Chiffres d'affaires nets	4 163 083		4 163 083	3 929 751
Production stockée				
Production immobilisée			1 130 894	560 245
Subventions d'exploitation			225 600	174 566
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			11 604	62 681
Autres produits			168 087	75 751
PRODUITS D'EXPLOITATION			5 699 266	4 802 994
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			3 794 790	3 368 712
TOTAL charges externes :			3 794 790	3 368 712
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			135 336	258 226
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 118 098	1 864 224
Charges sociales			716 705	626 767
TOTAL charges de personnel :			2 834 803	2 490 991
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			28 584	24 263
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			250 225	38 413
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			278 809	62 675
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			75 341	108 161
CHARGES D'EXPLOITATION			7 119 079	6 288 766
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 419 812)	(1 485 772)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 419 812)	(1 485 772)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 898	1 978
	4 898	1 978
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 590 080	136 441
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 590 080	136 441
RÉSULTAT FINANCIER	(2 585 182)	(134 463)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(4 004 994)	(1 620 235)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	43 116	91 670
Produits exceptionnels sur opérations en capital	464	15 631
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	43 580	107 301
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 503	11 685
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	67 987	24 753
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	22 753	6 320
	116 243	42 758
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(72 663)	64 543
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices		152
TOTAL DES PRODUITS	5 747 744	4 912 573
TOTAL DES CHARGES	9 825 402	6 468 119
BÉNÉFICE OU PERTE	(4 077 658)	(1 555 845)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Annexe



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2022 AU 31/12/2022

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2022 dont le total est de 9.163.944,24 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 4.077.657,69 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- le 30 juin 2022, mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

La souscription de ces 1.620 obligations pour un montant de 1.620.000 € sont à imputer sur le placement privé de 2.000 obligations convertibles pour un montant total de 2.000.000 € auprès d'investisseurs européens qualifiés, décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- Le 30 juin 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Ordinaire ont :

- Aux termes des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} résolutions, ont décidé le renouvellement des mandats d'administrateur de :

- Messieurs Jean-Claude BOURDON, Dominique MICHEL et Martin FERTÉ

Pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2027.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- Le 30 juin 2022, le Conseil d'administration, réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a :
- Décidé d'opter pour la non-dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, et de n'y apporter aucune limitation particulière ;
 - Décidé de renouveler le mandat de Président du Conseil et de Directeur Général de Monsieur Jean-Claude BOURDON, et ce, pour une durée de six (6) ans, conformément aux statuts, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.
- Le 19 juillet 2022, les Actionnaires de la Société, réunis en deuxième convocation en Assemblée Générale extraordinaire ont décidé :
- Aux termes de la première résolution d'apurer une partie des pertes, à savoir 3.123.961,21 euros :
 - par imputation sur le poste de « Réserve égale », à concurrence de 338.426,35 euros, lequel serait ainsi ramené à 19.146 euros,
 - par imputation sur le poste de « Primes d'émission », à concurrence de 2.785.534.86 euros, lequel serait ainsi ramené à 1.223.327,95 euros.

Et constaté que le montant du Report à Nouveau débiteur est ainsi ramené à l'issue de ces imputations à (9.381.318,52) euros.

- Aux termes de la deuxième résolution d'apurer le Report à Nouveau débiteur en procédant à une réduction de capital social de 9.381.318,52 euros par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,49 euro, pour la porter de 0,50 euro à 0,01 euro.

Et constaté qu'à l'issue de la réduction de capital d'un montant de 9.381.318,52 euros,

- le compte de Report à Nouveau est ramené à zéro euro,
 - le capital social est de 191 455,48 euros divisé en 19.145.548 actions de 0,01 euro,
 - les capitaux propres de la Société seront supérieurs au capital social et s'élèvent à 1.434.118 euros.
- Aux termes de la troisième résolution, de modifier l'article 6 des statuts désormais rédigé ainsi :
Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-onze mille quatre cent cinquante-cinq euros et quarante-huit centimes (191.455,48€). Il est divisé en dix-neuf millions cent quarante-cinq mille cinq-cent-quarante-huit (19.145.548) actions de un (1) centime d'euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrite et libérée. »
 - Aux termes de la sixième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 , de déléguer au Conseil d'administration, avec faculté de délégation et de subdélégation, pour une durée de 18 mois, sa compétence à l'effet de décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, notamment d'actions ordinaires de la Société dont la libération pourra être opérée par compensation de créances, dans la limite de 30.000.000 euros.

- Le 27 juillet 2022, le Conseil d'administration a :
- usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la quatrième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, constaté que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- constaté l'augmentation de capital de 32.857,14 euros par l'émission de 3.285.714 actions correspondant à la conversion des 92 obligations par la société NEGMA, de modifier l'article 6 des statuts

➤ Le 8 septembre 2022, le Conseil d'administration a :

- décidé de mettre en œuvre la délégation de compétence objet de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022 pour permettre à la Société de respecter les obligations qui lui incombent au titre du contrat du 15 juin 2021 signé avec NEGMA GROUP modifié par avenant du 8 avril 2022, s'agissant des demandes de conversion d'obligations convertibles et, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés,
- décidé de déléguer au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué, agissant séparément, tous pouvoirs à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une demande de conversion d'obligations convertibles, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.

Au titre de cette délégation, arrêtée au 31 décembre 2022 :

- 5 tranches ont été tirées correspondant à l'émission de 2.454 OCABSA d'un montant de 2.500 euros chacune, soit 6.135.000 euros, auxquels sont attachés 39.306.248 BSA
- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA entre le 27 juillet et le 21 décembre 2022, traduites par l'émission de 245.910.714 actions nouvelles soit une augmentation totale de capital de 2.459.107,14 euros.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA s'élève à 0 €.

Au 31 décembre 2022, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de 19.145.548 actions à 265.056.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 191.455,48 euros à 2.650.562,62 euros.

- Approuvé l'ouverture d'une filiale une Espagne dénommée 8.2 MADRID DOLFINES Slu, au capital de 3.000 euros, détenue à 100% par DOLFINES SA, dont l'objet social est Conseils et services techniques dans le secteur des énergies renouvelables.

➤ Le 8 novembre 2022, Monsieur Hervé Berville, Secrétaire d'Etat chargé de la mer auprès de la Première ministre, a annoncé que DOLFINES était lauréat du CORIMER (Conseil d'Orientation pour la Recherche et l'Innovation des Industriels de la Mer) pour son projet OHMe, outil télescopique capable d'installer des pales et d'effectuer des activités de maintenance lourde sur les éoliennes offshore posées ou flottantes.

Le CORIMER propose aux projets lauréats une enveloppe d'aides totale d'environ 46 millions d'euros.

DOLFINES a présenté à l'ADEME le projet OHMe en avril 2022, date de prise en compte pour le financement du projet, avec une finalisation prévue début 2024. Sur ces bases, le budget soumis à l'ADEME des investissements déjà engagés et restant à engager pour le développement de l'ingénierie de détail de l'outil OHMe s'établit à 3,1 M€.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

L'intégralité de ce montant ayant été jugé éligible à l'aide financière, l'ADEME versera à DOLFINES le maximum de la dotation plafonnée à 68% du montant des frais de recherche industrielle nets des frais généraux, soit un montant de 2,1 M€ (1,6 M€ sous forme de subventions et 0,5 M€ sous forme d'avances remboursables en cas de succès commercial). Les modalités de versement seront fixées lors de l'étape de contractualisation soumise à la décision de la Première ministre qui interviendra fin mai 2023.

- Pour DOLFINES, l'impact du conflit Ukraine/Russie s'est traduit par la suspension de toutes relations commerciales avec les clients russes et n'a pas eu d'incidence sur l'activité, hors le fait de ne pouvoir répondre à des appels d'offres ou sollicitations de la part de compagnies russes ou à capitaux russes.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2022, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 1.130.893,58 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 7.379,46 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 2.993,11 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 155.028,56 € consacrés au projet « TrussFloat 15 », ce projet commencé en avril 2021 consiste à exécuter le design industriel indispensable à la conception d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de très grande puissance (15 MW). Cet équipement présente une amélioration substantielle dans le sens qu'il n'existe aujourd'hui pas de solution de fondation en eau profonde (typiquement > 60 m) pour de telles puissances. Le marché de l'éolien flottant en France et dans le monde est très prometteur. Le Carbon Trust prévoit que jusqu'à 10,7 GW d'éoliennes flottantes seront réalisables d'ici 2030 et 70 GW d'ici 2040. Le flotteur que Dolfines est en train de développer dans le cadre du projet TrussFloat 15+ sera parfaitement adapté à ce futur marché par sa flexibilité d'opération, son faible coût à haute stabilité et son adaptabilité aux infrastructures de construction, d'assemblage et d'installation.

Cabinet GRANGER ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- 965.492,45 € consacrés au projet « OHME », ce projet commencé en octobre 2021 porte sur le développement d'un outil télescopique avec services associés pour la maintenance lourde in-situ d'éoliennes en mer posées et flottantes, les changements de pales ou d'éléments de nacelle. Au cours des exercices 2021 et 2022, Dolfines a déposé 5 brevets pour sécuriser la propriété intellectuelle. Pensé d'abord pour l'éolien flottant, les dimensions de l'outil permettront de poser ce dernier sur le flotteur même pour faire des interventions de maintenance lourde directement sur site. En permettant d'éviter le remorquage de l'unité au port, il rendrait possible une augmentation de la disponibilité des éoliennes. L'outil étant solidaire du flotteur, tout mouvement relatif avec la turbine est très limité, rendant les opérations sûres et efficaces.

Cet outil permettra de diminuer le coût de production d'électricité par éoliennes en mer par trois biais : (1). réduction des coûts directs de la maintenance lourde, (2). augmentation de la disponibilité et (3). réduction des coûts de financement par la réduction de la prime de risque liée aux inconnus de la maintenance lourde, notamment pour l'éolien flottant.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 5.825.300 € au 31/12/2022.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes, celui de l'optimisation de la plateforme flottante, d'un prototype de plateforme flottante pour éoliennes de 15 MW et de l'outil télescopique sont éligibles au Crédit Impôt Recherche dont le montant s'élève à 214.124 euros pour l'exercice 2022.

— Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 6.116.104 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/22
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	4 694 406	1 130 894	5 825 300
- Logiciels	99 894		99 894
- Frais de dépôts de brevet	160 123	30 787	190 910
TOTAL	4 954 423	1 161 680	6 116 104

— Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2022, le montant brut des Amortissements est de 1.395.879 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/22
- Frais de Publicité (développement site internet)	0		0
- Frais de Recherche & Développement	1 161 784		1 161 784
- Logiciels	98 088		98 088
- Frais de dépôts de brevet	118 076	17 931	136 007
TOTAL	1 377 949	17 931	1 395 879



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

— Méthode d'évaluation

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations corporelles est de 18.597.573 € décomposé comme suit :

4-a) Installations techniques, matériels et équipements industriels

Au 31/12/2022, le montant brut est de 14.672.674 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
TOTAL	14 672 674		14 672 674

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dolfines SA en 2007. Il est de la classe des rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft). L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2022. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

4-b) Autres immobilisations corporelles

Au 31/12/2022, le montant brut est de 281.998 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- Install., Aménagements, Agencements	16 853		16 853
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	150 698	<15 939>	134 759
- Mobilier	129 043		129 043
TOTAL	297 937	<15 939>	281 998

ok

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

4-c) Immobilisations en cours

Au 31/12/2022, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	2 955 807	0	2 955 807

Informations sur l'appareil Sedlar 160 et Sedlar 250

Au 31/12/2022, la valeur brute et des éléments corporels (matériels acquis non mis en service) et incorporels en cours des Sedlar 160 et Sedlar 250 est de 2.955.807 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de ces deux appareils ont été comptabilisées sur les exercices précédents pour un montant de 2.955.807 €, ramenant leurs valeurs nettes comptables à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable des appareils SEDLAR 160 et 250 sont données en paragraphe 5.

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/2022, le montant brut des Amortissements est de 1.881.118 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2022
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	9 227	1 588	10 815
- Matériel de Transport	1 344		1 344
- Matériel Bureau & Informatique	135 915	<17 936>	117 979
- Mobilier	127 125	741	127 867
TOTAL	1 896 725	<15 607>	1 881 118

Cabinet GRANGE & ASSOCIÉS

C. G. A. SARL

Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

5) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014, 2016 et 2019 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice.

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2022
Sur le Sedlar 160			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
Sur le Sedlar 250			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €

L'historique comptable est le suivant :

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/22
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00
Elmts Incorporels	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

Au 31/12/2022, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

LIBELLE	Montant Brut 31/12/18	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/2022
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674	-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709		-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098		-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 31/12/2022 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.368 €

Informations sur l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée. Il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

Nous cherchons à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, mais la situation très ralentie du marché du forage depuis la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 ne facilite pas la recherche de client.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

La construction de cet appareil conçu par Dolfines SA a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil visant au développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow Oil n'a finalement pas été activé et la construction de l'appareil a été interrompue.

DOLFINES SA avait acquis des équipements périphériques neufs dédiés à cet appareil dont certains ont pu être cédés sur les exercices antérieurs.

6) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans cinq sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital,
- 8.2 France SAS à hauteur de 100% du capital,
- 8.2 Madrid Dolfines Slu, à hauteur de 100 % du capital.

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 31 décembre 2022.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 31 décembre 2022, la provision a été maintenue pour ce même montant.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

8.2 FRANCE SAS

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 871.352 €.

Les frais d'acquisition de cette filiale se sont élevés à 113.765,95 € comptabilisés sur l'exercice 2021.

Ces frais font l'objet d'amortissements dérogatoires sur une durée de 5 ans comptabilisés en charges exceptionnelles pour un montant de 22.753,19 € sur l'exercice.

LIBELLE	Montant Brut	Amort		Solde à Amortir au 31/12/2022
		2021	2022	
Frais d'acquisition 8.2 France	113 766	-6 320	-22 753	84 692

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

8.2 MADRID DOLFINES S lu

Cette filiale espagnole créée en juin 2022, est détenue à 100% par DOLFINES SA

Le montant de la participation de DOLFINES SA s'élève à 3.000 €.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Au 31/12/2022, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
de la Chambre de Paris

7) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2021, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 73.849,38 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 835,64 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Un règlement effectué à un fournisseur par DOLFINES SA pour le compte de DOLFINES NEW ENERGIES SAS d'un montant de 2.351,70 € ont été comptabilisés sur l'année, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 77.036,72 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2.21 % ont été calculés pour un montant de 1.660,88 € au titre de l'exercice 2022.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2020 DOLFINES a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2021 s'élevait à 97.654,21 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 1.142,53 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- DIETSWELL DO BRASIL a procédé à plusieurs remboursements au cours de l'exercice pour un montant total de 63.298,03 €, diminuant ainsi son compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 35.498,71 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 1.609 € au titre de l'exercice 2022.

FACTORIG SA (anciennement SOFINDEL SA)

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, FACTORIG SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, FACTORIG SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2021, le solde de l'avance en compte courant consentie par FACTORIG à la société s'élevait à 18.465,51 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par DOLFINES SA d'un montant de 240,93 € au titre de 2021 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,
- Un remboursement de compte courant a été effectué par DOLFINES SA pour un montant de 15.500 €, diminuant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,
- Des règlements effectués à des fournisseurs par DOLFINES SA pour le compte de FACTORIG SA d'un montant de 6.482,70 € ont été comptabilisés sur l'exercice, diminuant ainsi le compte courant de FACTORIG SA,

Ainsi, l'avance accordée par FACTORIG SA à DOLFINES SA a été intégralement remboursée.

DOLFINES SA a consenti une avance à FACTORIG dont le solde au 31/12/2022 s'élève à 3.276,26 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2.21 % ont été calculés pour un montant de 92,91€ au titre de l'exercice 2022.

8.2 FRANCE SAS

Au cours de l'exercice, DOLFINES SA a consenti des avances en trésorerie à sa filiale 8.2 FRANCE SAS. Les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Des avances en trésorerie pour un montant de 221.000 €, augmentant ainsi le compte courant,
- 8.2 France a procédé à un remboursement pour une somme de 40.000 €, diminuant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 181.000 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 1.346,83 € au titre de l'exercice 2022.

8.2 MADRID DOLFINES Slu

Au cours de l'exercice, DOLFINES SA a consenti des avances en trésorerie à sa filiale 8.2 MADRID DOLFINES Slu, créée en juin 2022.

Les opérations suivantes ont été comptabilisées :

- Des avances en trésorerie pour un montant de 30.700,70 €, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2022 s'élève à 30.700,70 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 2,21 % ont été calculés pour un montant de 280,93 € au titre de l'exercice 2022.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
*Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris*



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

Sur l'année 2022, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations
Au 31/12/2022 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**.

8) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ d'en-cours production de services

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

9) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaires à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaires à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaires total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2022.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2022, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2022, aucun chantier n'est en cours.

10) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 190.947,70 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Une provision pour dépréciation de 234.908,56 €
- Une reprise de provision pour dépréciation de 7.058,82 €

Au 31/12/2022, le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 418.797,44 €

11) EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES SOUS FORME DE GREEN BOND

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

- Green Bonds 2021

Fin janvier 2021, la Société a réalisé un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

- ❖ montant du placement : 1.500.000 Euros, soit 1.500 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Ces mille cinq cents (1.500) obligations d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal total d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €) ont été émises et souscrites en janvier 2021.

Sur l'exercice 2021, la société a procédé au remboursement de :

- 643.234 € en nominal
- 133.476 € d'intérêts de base

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 786.857 € en nominal
- 60.464 € d'intérêts de base

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 69.909 €, les intérêts de base versés à 193.940 €.

- Green Bonds 2022

En janvier 2022, la Société a réalisé un placement privé de 2 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2021 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Cette émission d'OC Vertes est assortie de garanties : placement des liquidités sur un compte de fiducie dont le montant s'élève à 176.525,08 euros comptabilisés en Immobilisations financières.

Mille six cent vingt (1.620) obligations, sous forme de « Green Bond » d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune, représentant un montant nominal d'un million six cent vingt mille euros (1.620.000 €) ont été souscrites.

- ❖ montant du placement : 1.620.000 Euros, soit 1.620 OC d'une valeur nominale de 1.000€
- ❖ durée : 24 mois
- ❖ rémunération : Intérêt de base de 12% sur la durée des obligations payable mensuellement

Au cours de l'exercice 2022, la société a procédé au remboursement de :

- 633.151 € en nominal
- 133.320 € d'intérêts de base

Au 31/12/2022, le solde du capital restant dû s'élève à 986.849 €, les intérêts de base versés à 133.320 €.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS AVEC BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (OCABSA)

Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD,

Au cours de l'exercice 2022 :

- la Société a procédé à cinq demandes de tirage pour un total de 6.135.000 euros, dont 2.005.000 € correspondants à la commission d'engagement du contrat signé avec NEGMA. Ces frais d'émission ont été comptabilisés en charges financières sur l'exercice et, 30.000 € au titre d'honoraires.
Ces tirages correspondent à l'émission par la Société de 2.454 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés et 39.306.248 bons de souscription d'actions.
- 30 demandes de conversions de 2.454 OCABSA ont été faites par NEGMA.

Au 31 décembre 2022, le solde du compte NEGMA GROUP LTD s'élève à 0 €

12) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2021 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 3.335,51 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 3.335,51 €
- une augmentation de 15.316,46 €

Au 31/12/2022, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 15.316,46 € uniquement constitué pour perte de change.

13) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 15.316,46 € au 31 décembre 2022.

14) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

15) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

■ Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 52.354,97 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2022.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

▪ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2022.

Au 31/12/2022, le montant des produits constatés d'avance en compte s'élève à 0 €.

16) ACOMPTES VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 8.241,50 € au 31 décembre 2022 correspond à des avances diverses sur commandes.

17) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2022, le total des charges exceptionnelles s'élève à 116.243,26 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	25.502,96 €
➤ sur des opérations en capital	67.986,99 €
➤ sur des dotations de provisions	22.753,31 €

Au 31 décembre 2022, le total des produits exceptionnels s'élève à 43.579,78 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	43.115,91 €
➤ sur des opérations en capital	463,87 €
➤ Reprise de provision risques & charges	0,00 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2022 est donc une perte de 72.663,48 €

18) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2022 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2021 s'établissent à 18.190,50 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

19) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

20) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Succursale à ABU-DHABI :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2022, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, cependant les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

21) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2022, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

22) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2022

L'effectif au 31 décembre 2022 est de 21 Salariés

- 15 Sièges
- 6 Expatriés

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

23) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2022, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 201 K€.

24) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2022

- La décision du Conseil d'administration, dans sa séance du 8 septembre 2022, de la mise en œuvre de la 6^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022, permet au Conseil d'autoriser une augmentation de capital par l'émission d'actions nouvelles à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, notamment au profit des sociétés industrielles ou commerciales, fonds d'investissement, organismes, institutions ou entités quelle que soit leur forme, français ou étrangers, investissant de manière régulière dans le secteur des énergies fossiles, des énergies renouvelables, ou des infrastructures énergétiques terrestres ou marines, pour un montant de souscription individuel minimum de [20.000] euros (prime d'émission incluse).

et, de déléguer tous pouvoirs au Président Directeur Général et/ou au Directeur Général Délégué agissant séparément, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de toutes émissions d'actions en conséquence d'une compensation de créances, de fixer les montants à émettre en une ou plusieurs fois, dans les limites fixées par la sixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale, de déterminer la date de jouissance éventuellement rétroactive des actions, de faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour procéder aux émissions d'actions, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

Le 9 janvier 2023, un fournisseur titulaire d'une créance certaine, liquide et exigible sur la Société arrêtée à la somme de 187.920 €, consécutive au non-paiement de factures, a émis le souhait d'être compensé de sa créance par l'émission d'actions nouvelles.

Après avoir eu confirmation que ce fournisseur entrait dans les catégories d'investisseurs visées par la 6^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2022.

Le 13 janvier 2023, usant de la délégation du Conseil du 8 septembre 2022, le président-directeur général a en conséquence :

- Décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de 187.920 euros par l'émission de 18.792.000 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, dont la souscription, à libérer par compensation avec une créance liquide et exigible, est intégralement réservée à ce fournisseur.

Cette émission d'actions nouvelles porte le nombre d'actions composant le capital de 265.056.262 actions à 283.848.262 actions d'une valeur nominale de 0,01 €, portant le capital social de 2.650.562,62 € à 2.838.482,62 €.

- Dans le cadre du contrat du 15 juin 2021 modifié par avenant du 8 avril 2022 signés avec la société NEGMA GROUP LTD, et usant de la délégation et usant

Au cours du premier trimestre 2023 :

- la Société a procédé à un tirage correspondant à l'émission de 800 obligations convertibles en actions auxquels sont attachés 100.000.000 bons de souscription d'actions.
- 11 demandes de conversions ont été faites par NEGMA traduites par l'émission de 200.000.000 d'actions nouvelles.

Au 31 mars 2023, ces émissions d'actions nouvelles portent le nombre d'actions composant le capital de 283.848.262 actions à 483.848 262 actions d'une valeur nominale de 0,01 € et le capital social de 2.838.482,62 € à 4.838.482,62 €.

25) AUTRES INFORMATIONS

Néant

26) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2022 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-22

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
28-juin-22	SOUMISSION	10-mai-25	ADNOC DRILLING	33 752 €
29-mars-21	SOUMISSION	5-mai-23	MELLITAH	74 002 €
30-sept.-19	SOUMISSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015 €
30-août-19	SOUMISSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	72 286 €
2-janv.-18	SOUMISSION	31-déc.-22	ENAGAS	30 000 €
20-nov.-17	SOUMISSION		GROUPEMENT REGGANE	248 611 €
				458 711 €

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

27) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2022, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	19 145 548	0,50 €
2. Réduction de la valeur nominale de l'action (2° résolution AGE 19/07/22)		-0,49 €
2. Actions émises pendant la période	245 910 714	0,01 €
3. Actions annulées	-	
Actions composant le capital social au 31/12/2022	265 056 262	0,01 €

28) RESERVES

Au 31 décembre 2022, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	19 146 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	19 335 €

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

29) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Provision réglementée	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	9 572 774	4 008 863	357 761	-10 930 814		-18 621	-1 555 845	6 320	1 440 438
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-1 555 845			1 555 845		0
Imputation Ecart Conversion Succursales				-18 621		18 621			0
Imputation Report à Nouveau (AGE 19/07/22)	-9 381 319	-2 785 535	-338 426	12 505 280					0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	2 459 107								2 459 107
Primes d'Emission									0
Prime de Conversion		3 614 870						0	3 614 870
Ecart de Conversion des succursales								0	0
Résultat de la période							-4 077 658		-4 077 658
Amort. Dérogatoires								22 753	22 753
Au 31 décembre 2022	2 650 563	4 838 198	19 335	0	0	0	-4 077 658	29 074	3 459 511



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

30) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris



ANNEXE
Période du 01/01/22 au 31/12/22

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Sociétés	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital déteu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avoirs donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES NEW ENERGIES SAS	38 112 €	-31 712 €	100%	38 063 €	0 €	77 037 €	Néant	-16 373 €	50 790 €	0 €	Néant	0
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	305 882 BRL	100%	771 338 BRL	771 338 BRL	153592 BRL	Néant	372 670 BRL	1 418 093 BRL	3 110 279 BRL	Néant	1
8.2 France SAS	50 000 €	312 112 €	100%	871 352 €	871 352 €	181 000 €	Néant	-114 164 €	1 803 712 €	3 313 638 €	Néant	32
8.2 Madrid Dolfines Slu	3 000 €	-50 215 €	100%	3 000 €	3 000 €	30 701 €	Néant	-53 215 €	33 754 €	0 €	Néant	0
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
FEUMAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Immobilisations

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 694 406		1 130 894
Autres immobilisations incorporelles	260 017		32 266
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 954 423		1 163 160
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	14 672 674		
Installations générales, agencements et divers	16 853		
Matériel de transport	1 344		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	279 741		8 860
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 955 807		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	17 926 418		8 860
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 994 215		11 380
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	118 614		180 846
TOTAL immobilisations financières :	3 112 829		192 226
TOTAL GÉNÉRAL	25 993 670		1 364 246

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			5 825 300	
Autres immobilisations incorporelles		1 479	290 804	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1 479	6 116 103	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 672 674	
Inst. générales, agencements et divers			16 853	
Matériel de transport			1 344	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		24 799	263 802	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 955 807	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		24 799	17 910 479	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			3 005 595	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		60 236	239 224	
TOTAL immobilisations financières :		60 236	3 244 819	
TOTAL GÉNÉRAL		86 514	27 271 402	

Amortissements

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 161 784			1 161 784
Autres immobilisations incorporelles	216 164	18 453	522	234 095
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 377 949	18 453	522	1 395 879
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 623 114			1 623 114
Inst. générales, agencements et divers	9 227	1 588		10 815
Matériel de transport	1 344			1 344
Mat. de bureau, informatique et mobil.	263 041	9 065	26 259	245 846
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 896 725	10 653	26 259	1 881 118
TOTAL GÉNÉRAL	3 274 673	29 105	26 781	3 276 997

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Provisions Inscrites au Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	6 320	22 753		29 074
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	6 320	22 753		29 074
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	3 336	15 316	3 336	15 316
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	3 336	15 316	3 336	15 316
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles	16 005 367			16 005 367
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation	1 845 799			1 845 799
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	190 948	234 909	7 059	418 797
Autres provisions pour dépréciation	22 778			22 778
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	18 064 892	234 909	7 059	18 292 742
TOTAL GÉNÉRAL	18 074 548	272 978	10 394	18 337 132

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

État des Échéances des Créances et Dettes

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	239 224		239 224
TOTAL de l'actif immobilisé :	239 224		239 224
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	418 397		418 397
Autres créances clients	726 783	726 783	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 000	2 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	252	252	
État - Impôts sur les bénéfices	228 782	228 782	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	125 638	125 638	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	332 317	332 317	
Débiteurs divers	95 379	95 379	
TOTAL de l'actif circulant :	1 929 548	1 511 150	418 397
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	52 355	52 355	
TOTAL GÉNÉRAL	2 221 126	1 563 505	657 621

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 056 758	919 095	137 663	
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	3 069	3 069		
Emprunts et dettes financières divers	1 297 164	355 062	942 102	
Fournisseurs et comptes rattachés	988 392	988 392		
Personnel et comptes rattachés	204 372	204 372		
Sécurité sociale et autres organismes	246 931	246 931		
Impôts sur les bénéfices	134 219	134 219		
Taxe sur la valeur ajoutée	40 772	40 772		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	18 953	18 953		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	200	200		
Autres dettes	10 732	10 732		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	4 001 562	2 921 797	1 079 765	

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Produits à Recevoir

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	38 657
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	95 379
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	134 036

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Charges et Produits Constatés d'Avance

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	52 355	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	52 355	

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Prestations France	726 621
Prestations Export	3 221 049
Refacturat° & Mark-up France	57 110
Refacturat° & Mark-up Export	158 303
TOTAL	4 163 083

REPARTITION PAR CENTRE DE RESULTAT	Montant
DOLFINES SERVICES	2 029 133
FACTORIG	1 772 810
ENGINEERING	127 813
NEW ENERGIES	174 287
FRAIS CENTRAUX	59 040
TOTAL	4 163 083

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	128 607		
Autres créances	329 041	3 276	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 375	20 671	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

DOLFINES SA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 18/04/23
Devise d'édition EUR

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	

Cette annexe est non renseignée, car cela reviendrait à fournir des informations nominatives
(Décret n°94-663 du 2 août 1994)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris